



448
MARS
2024
3,60 €

LA CHRONIQUE
LE MAGAZINE DES DROITS HUMAINS

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

L'IA Déjà aux commandes

Justice, police, administration :
l'intelligence artificielle
prend la main sur nos droits.

Signature

AMNESTY
INTERNATIONAL





04 INVITÉ

Camille de Toledo

07 ÉCLAIRAGE

Italie

Lesbophobie assumée

09 ALERTE

Antisémitisme

La bête immonde

11 GÉOPOLIS

Le regard de Pierre Haski

L'indignation d'un seul homme

24 PERSPECTIVE

Sibusiso Bheka : crépuscules

25 RÉCIT

Espagne

Quarante-huit ans de solitude

32 PORTFOLIO

L'IVG dans tous ses États

44 CULTURE

Cairokee

Cinq garçons dans le vent

46 VIE DU MOUVEMENT

Lille : la prochaine séance

50 HISTOIRE

Les nonnes chantantes du Tibet

DOSSIER INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
DÉJÀ AUX COMMANDES 12

Notre dossier ne décrit pas un futur apocalyptique provoqué par les développements de l'IA. Il raconte des dérives très actuelles qui impactent nos vies et nos droits, lorsque des services de l'État, et non des moindres, délèguent du pouvoir à des algorithmes. Spécialiste de l'IA, Olivier Tesquet décrypte la stratégie des géants du secteur.

Un grand merci à Cartooning for Peace pour les dessins de presse.



REPORTAGE 28

Mexique
Les derniers gardiens
de la forêt

La terre aiguise les appétits de propriétaires fonciers et de trafiquants mexicains qui, avec la complicité de politiques locaux, s'en prennent aux défenseurs de l'environnement. Notre correspondant Diego Calmard a rencontré ces familles d'activistes souvent obligées de tout quitter pour rester en vie.

Pour vous abonner
à La Chronique,
rendez-vous sur le site :
amnesty.fr/chronique



DÉBAT 38

Faut-il inscrire
le féminicide
dans le Code pénal ?

Plusieurs pays d'Amérique latine ont intégré le féminicide dans leur loi. Pour lutter plus efficacement contre ce type de crime, la France doit-elle suivre cette voie ?



LA DIPLOMATIE FÉMINISTE DU « EN MÊME TEMPS »

JEAN-CLAUDE SAMOUILER

Président d'Amnesty International France



Sur la scène internationale, la France ne cesse de rappeler qu'elle mène « *une diplomatie féministe* ». Elle assure s'attacher à ce que l'objectif de l'égalité entre les femmes et les hommes soit intégré dans toutes les problématiques, que les violences fondées sur le genre soient éradiquées, que les droits de tous soient respectés d'égale façon... À quelques jours de la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars, l'occasion nous est donnée de faire un point sur les impacts réels de cette « *diplomatie féministe* » au regard de deux événements majeurs récents. Un signe fort tout d'abord. Le président Emmanuel Macron s'y était engagé le 8 mars 2023. Ce 24 janvier, les députés ont voté, à une large majorité, en faveur du projet de réforme constitutionnelle du gouvernement visant à inscrire dans le marbre de la Constitution « *la liberté garantie* » pour les femmes d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse. Bien sûr, nous aurions préféré que le terme « *droit* » soit consacré dans la Constitution plutôt que ceux de « *liberté garantie* ». Mais ça n'en représente pas moins une avancée significative : si les sénateurs votent cette réforme le 28 février puis le Congrès le 5 mars, la France sera le premier pays dans le monde à inscrire cette liberté fondamentale des femmes à disposer de leur corps dans sa Constitution. C'est un signal important alors que tant de pays restreignent ce droit.

Les États-Unis par exemple, avec l'annulation par la Cour suprême de l'arrêt *Roe vs Wade* qui le garantissait au niveau fédéral. Ou au sein même de l'Union européenne, en Pologne où il est encore interdit d'avorter sauf en cas de viol, à Malte et en Andorre qui criminalisent toujours l'avortement (lire p. 32).

Deuxième événement, l'occasion manquée du 6 février : l'accord entre les États membres sur une directive européenne contre les violences faites aux femmes a supprimé l'article 5 qui définit le viol à partir du consentement.

Au cours des longs mois de négociations, la France aurait dû se placer du côté des femmes et des filles victimes de violences. Au lieu de cela, elle s'est opposée avec neuf autres pays (Allemagne, Bulgarie, Hongrie, Malte, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie) à l'intégration de l'article criminalisant le viol à l'échelle européenne par une définition fondée sur le consentement. Faute d'un accord, ce crime ne figurera donc pas sur la liste des infractions liées à l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants.

Une uniformisation de la définition du viol dans l'Europe aurait été une avancée notable pour les droits des femmes et des filles et en parfaite cohérence avec les objectifs « *féministes* » de la France.

Quel renoncement !



L'INVITÉ

Camille de Toledo
Écrivain

Propos recueillis par Virginie Roels

Chaque mois, une personnalité
s'empare d'un sujet qui lui tient à cœur.
Auteur de romans et d'essais, mais
aussi juriste de formation, Camille
de Toledo nous raconte comment
l'imaginaire des lois inspire son œuvre,
et nourrit une vision : celle d'un monde
où la nature aura des droits...

Du temps de Ben Ali, avant la révolution de 2011, nous partions souvent avec les enfants dans la famille de leur mère, à Tunis. Leur grand-père, un ancien professeur, habitait à 2 km de Tunis dans une petite maison d'un quartier résidentiel. Dès notre arrivée à la frontière, je sentais une tension.

Je ne comprenais pas... Puis j'ai appris à lire plus finement ce qui se passait. Le stress, la pression que je ressentais à l'approche de la frontière étaient liés à l'arbitraire. Quand on sait que les représentants de l'ordre peuvent faire ce qu'ils veulent de toi, sans raison. Une fois dans la famille, nous commençons par échanger autour d'une bière. Il y avait alors les discussions que nous tenions devant la maison, à voix haute, et celles que nous avions derrière la maison, dans une cour, à voix basse, pour évoquer les sujets plus politiques. C'en était presque drôle. C'était une organisation de la parole qui avait intégré la censure. Nous savions qu'un voisin pouvait nous dénoncer, à tout moment, pour un mot, une critique. Lors d'une discussion en dictature, on ne parle pas avec la même intensité de voix ! Le propre d'une dictature, c'est qu'une situation peut dégénérer à n'importe quel moment, la répression peut s'abattre sur n'importe qui. Il n'y a pas d'État de droit. Mon questionnement sur la loi, l'autorité, vient de loin. De l'enfance sans doute... Qu'est-ce qu'une règle ? Pourquoi elle s'applique ? A-t-on le droit de la transgresser ? Dès qu'un État se met à changer les règles du droit, à les violer, un système d'alerte s'allume en moi. Je suis en éveil. C'est d'ailleurs sidérant de voir à quel point les dictateurs ont besoin de s'appuyer sur la loi. Étonnant d'observer avec quelle insistance ils cherchent à légitimer en droit leurs abus, l'arbitraire. À quel point ils veillent à s'appuyer sur une décision de justice, comme en Russie pour déplacer Navalny' d'une prison à l'autre, ou en Chine pour museler les opposants. Si l'on revient sur l'histoire des régimes totalitaires, c'était déjà le cas : le fascisme, le nazisme et le communisme ont mis les formes en faisant semblant de respecter le principe du contradictoire {qui garantit le droit de prendre connaissance des arguments de fait, de droit et de preuve à partir desquels une personne sera jugée} avant d'envoyer les accusés à la mort. Inversement, en démocratie, le danger actuel, c'est la contestation systématique de la « hiérarchie des normes », qui fait que les règlements ou décrets sont inférieurs aux lois. Que les lois sont elles-mêmes inférieures à la Constitution. Que cette Constitution est défendue par une autorité : le Conseil constitutionnel.

“Penser un monde où les écosystèmes, les rivières, les lacs, les forêts... disent je”

C'est le cas en Italie, en Hongrie... En France également, à l'occasion du vote de la loi anti-immigration, on a vu des politiques parler d'un « coup d'État de droit ». Des forces politiques ont alors dénoncé « *le gouvernement des juges* ». Elles ont opposé l'autorité du Conseil constitutionnel à celle du peuple qui « *gouverne* ». Et elles ont appelé ce « peuple » à s'affranchir de cette « autorité ». Seulement, la force d'un État de droit comme le nôtre réside précisément dans le fait que si le peuple peut jouer un rôle à travers l'élection, il ne peut pas changer l'édifice et les grands principes qui font l'ordre public. Car l'État de droit, c'est le pouvoir au peuple, oui, mais dans une limite fixée par la Constitution.

Inutile de dire que le sujet du droit est central dans mes livres. Dans *Thésée*, je questionne le droit de transgresser le 11^e commandement m'interdisant de regarder dans le passé, et de rouvrir les fenêtres du temps. Dans *Le Fleuve qui voulait écrire*, je questionne ce que j'appelle « les lois à venir », celles qui donneront des droits à des entités non humaines. Car maintenant plus que jamais, ce qui m'intéresse c'est de contribuer à l'écriture de la loi. Un peu comme Victor Hugo ou Lamartine qui, en 1848, ont participé à l'élaboration de la Constitution. Quand l'écriture n'est plus seulement une fiction arbitraire, mais participe à définir la règle commune. Ainsi, de 2019 à 2021, dans le cadre du parlement de Loire², j'ai accompagné cette démarche législative fictionnelle pour voir si, en France, et même en Europe, nous avons les ressources pour penser un monde où les écosystèmes, les rivières, les lacs, les forêts... disent

« je », projettent leurs valeurs, leurs besoins, leurs droits... Supposons que la forêt puisse dire *je*, quels droits peut-elle revendiquer alors ? Qu'on ne la défriche pas ? Qu'on ne la raze pas de la carte pour y planter du colza qui va appauvrir le sol ? À mon sens, l'émergence des droits non humains est une des réponses les plus fortes à la crise écologique. Qu'un jour, les animaux, les végétaux, les divers écosystèmes ne soient plus considérés comme des choses... et deviennent, en quelque sorte, des sujets. Concrètement, quelles en seraient les conséquences ? Eh bien, si je me balade à côté d'une rivière que je ne considère plus comme un objet mais comme un sujet, sans doute mes actes ne seront plus les mêmes. Et cette rivière pourra notamment demander le démontage des barrages ; le droit au respect de la diversité biologique... J'avance actuellement sur un projet qui a pour titre, « Vers une internationale des rivières... » pour imaginer un monde où l'ensemble des écosystèmes terrestres deviendraient sujets de droit. ●

BIBLIOGRAPHIE

2021 *Le Fleuve qui voulait écrire*,
Éd. Les Liens qui libèrent

2020 *Thésée, sa vie nouvelle*,
Éd. Verdier

1— Arrêté en 2021, Alexeï Navalny, opposant à Vladimir Poutine, purgeait une peine de dix-neuf ans de prison. Il est mort le 16 février, peu de temps après son transfert dans une colonie pénitentiaire de l'Arctique russe (lire p. 8).
2— Ce projet qui rassemble élus, riverains et chercheurs vise à définir une assemblée où seraient représentées des entités autres qu'humaines : faune, flore, composantes matérielles et immatérielles du fleuve.



, UNE ACTUALITÉ SORTIE DE L'OMBRE ÉCLAIRAGE

ITALIE LESBOPHOBIE ASSUMÉE

« *Oui à la famille naturelle, non au lobby LGBT !* » Tel était le credo de la candidate Giorgia Meloni en 2022. Devenue Première ministre, la cheffe du parti nationaliste Fratelli d'Italia entend bien passer de la parole aux actes. En ligne de mire, les enfants nés de couples de femmes. Votée en 2016 sous le gouvernement Renzi, la loi sur l'union civile permet aux couples de personnes du même sexe de bénéficier des mêmes droits que les couples hétérosexuels mariés, mais n'aborde pas la question de la filiation. Ces dernières années, plusieurs mairies ont donc pris la liberté d'inscrire sur les actes de naissance le nom des deux parents, quel que soit leur genre. Il y a un an, le ministre de l'Intérieur, Matteo Piantedosi, a mis fin à ces initiatives en envoyant une circulaire aux mairies du pays : celle-ci exige que seule la mère biologique figure sur les documents officiels. Pour se mettre en conformité avec cette directive, le zélé parquet de Padoue a contesté, l'été dernier, l'inscription sur les actes de naissance des mères non biologiques d'une trentaine d'enfants nés depuis 2017. « *Retirer à un enfant de six ans le nom de l'un de ses parents, ce n'est pas un simple acte administratif, cela signifie que ce parent en matière de droit n'existe plus* », a commenté l'avocat spécialisé dans la défense des droits LGBTI+, Alexander Schuster. Si les magistrats de Padoue confirment cette décision dans les prochaines semaines, les parents rayés des papiers administratifs devront entamer de lourdes démarches d'adoption pour espérer être à nouveau reconnus comme dépositaires de l'autorité parentale sur leurs propres enfants. — Grégoire Ososha

ACTUALITÉS

LE MOT DE LA RÉDAC

Même pas mort

Dans la nuit du 8 au 9 février mourait Robert Badinter. Il a fermé les yeux, son cœur s'est arrêté de battre. Mais il n'est pas tout à fait mort. Sa voix, nous l'entendons encore lorsque, ce 17 septembre 1981, devant les députés silencieux, il déclarait : *« J'ai l'honneur, au nom du gouvernement de la République, de demander à l'Assemblée nationale, l'abolition de la peine de mort en France. »* Ses combats, contre la peine capitale, pour la fin de la répression de l'homosexualité, ou encore pour l'amélioration des conditions carcérales, n'ont pas seulement fait pencher nos lois vers plus de justice, mais aussi vers plus d'humanité. Ses mots sont les nôtres lorsque l'on se tourne du côté de la Chine, de l'Arabie saoudite, des États-Unis où, fin janvier, on exécutait un homme par inhalation d'azote, une méthode qualifiée de torture par l'Onu. Sa colère est la nôtre lorsqu'en Iran, au Soudan ou au Yémen, le fait d'être homosexuel vous condamne. À n'en pas douter, ses colères comme ses espoirs continueront de guider les militants d'Amnesty International dont il avait rejoint le combat, il y a tout juste quarante-sept ans, convaincu, lui aussi, qu'en se battant ensemble, on gagne ensemble.

VIRGINIE ROELS
Rédactrice en chef



RUSSIE

Incroyablement fort

Sur cette photo, prise il y a un peu plus de trois ans à Moscou, le militant anticorruption, Alexeï Navalny, garde espoir. À peine remis d'un empoisonnement attribué au Kremlin, malgré son arrestation et les procès à répétitions qui le condamnent à dix-neuf ans de prison, il ne cessa jamais de dénoncer le régime autocrate de Vladimir Poutine. Juste avant qu'il ne rentre en Russie, le cinéaste canadien Daniel Roher l'avait interviewé sur sa possible mort en détention. Navalny délivra alors un message aux Russes qui lui survivraient : *« N'abandonnez pas. S'ils décident de me tuer, cela veut dire que nous sommes incroyablement forts. »* Le 16 février dernier, il est mort, entre les quatre murs de son bagne. Fort jusqu'au bout.

© HANDOUT/MOSCOW CITY COURT PRESS SERVICE/AFP

A L E R T E

FRANCE

LA BÊTE
IMMONDE

Une vague
d'antisémitisme déferle
sur les Français
de confession juive.
Une haine attisée
par les réseaux sociaux.

PAR
THÉOPHILE SIMON

juives de France (Crif), publié fin janvier sur la base des données du ministère de l'Intérieur. De nombreux Français juifs prennent peur. Certains ont retiré leur mezouza [*parchemin enroulé et placé dans une petite boîte fixée sur les portes d'entrée des maisons*]. D'autres ne portent plus leur kippa en public. Parmi les raisons évoquées : un climat antisémite trop pesant. « *L'antisémitisme français a plusieurs racines : l'antijudaïsme, l'antisionisme, mais aussi le complotisme. Ces vieux réflexes ressurgissent par intermittence, à chaque extrémité du spectre politique, mais nous sommes aujourd'hui dans une phase spectaculaire* », alerte Alexandre Bande, historien de la Shoah et coauteur d'*Histoire politique*

de l'antisémitisme en France (éd. Robert Laffont, 2024).

Face à cette flambée de haine, les réseaux sociaux ont joué le rôle d'un bidon d'essence¹. Dans le Gard, en octobre, un quadragénaire a posté sur Facebook le message : « *Seigneur, extermine cette sous-race maudite* », en parlant des Juifs. À Trèbes, dans l'Aude, une femme de 44 ans a écopé de cinq mois de prison pour apologie du terrorisme après s'être félicitée sur TikTok de l'attaque du Hamas. En octobre, près de 8 000 signalements pour publications antisémites ont été recensés sur la plateforme Pharos, le site gouvernemental permettant d'alerter sur des contenus et comportements en ligne illicites. « *Nous n'avons pas réussi à empêcher que la liberté d'expression sur Internet s'accompagne d'appels à la destruction de l'autre, conclut Alexandre Bande. L'anonymat permet toujours aux idées les plus viles de circuler en toute impunité. Notre arsenal législatif n'est pas suffisant. Il faut forcer les plateformes à faire davantage la police vis-à-vis des contenus haineux.* »

1— Voir le rapport 2022 sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH).

En novembre dernier, à Paris, un rabbin a été violenté dans un couloir de métro ; à Avignon, une jeune femme a craché sur la kippa d'un homme en proférant des insultes antisémites ; à Besançon, des tags représentant des étoiles de David barrées d'un trait rouge et de croix gammées ont été découverts ; des graffitis similaires ont été apposés sur la devanture d'un restaurant casher de Villeurbanne, et dans le Finistère, une plaque en hommage à Simone Veil a été vandalisée. En 2023, 94 % des départements français ont été le théâtre d'actes antisémites. Depuis l'attaque de civils par le Hamas, le 7 octobre, et la riposte israélienne dans la bande de Gaza, le nombre d'actes antisémites commis en France a explosé. Durant les deux premiers mois de la guerre, 1 067 actes malveillants ont été recensés. Soit une augmentation de 1 000 %. Du jamais-vu au cours des dernières décennies : après l'attentat de Toulouse, en 2012, les agressions à caractère antisémite avaient crû de 200 %. Après l'attentat de l'Hyper Cacher, en 2015, cette hausse avait été de 300 %. Un bilan effarant, qui, en 2023, égale le cumul des trois années précédentes, relève un rapport du Conseil représentatif des institutions

BIG BROTHER

10

11

LA CHRONIQUE

NOS DROITS
À L'ÉPREUVE
DES NOUVELLES
TECHNOLOGIESTURQUIE
LEVER DE DRAPEAU

La cour de justice d'Erzurum, dans l'est de la Turquie, est pleine de ressources : fin décembre, elle a condamné une femme kurde, Ruşen Fırat, à publier au quotidien le drapeau turc sur tous ses réseaux sociaux, pendant trente jours. Il lui était notamment reproché d'avoir diffusé des photos du drapeau kurde sur Internet il y a plus de dix ans. Grâce à une forte mobilisation de la société civile, la décision a été cassée en appel.

PALESTINE
RÈGLEMENT
DE COMPTES

Soumise à un strict blocus, voici que la population gazaouie fait également face, depuis la fin octobre, au gel de comptes bancaires. Selon le média britannique *Novara Média*, les banques en ligne Wise et Payoneer, prisées des Palestiniens, ont bloqué de nombreux comptes sans en informer leurs détenteurs. Interrogées par *Novara Média*, les deux banques se réfugient derrière la crainte d'enfreindre les réglementations financières, en particulier les lois contre le financement du terrorisme. En attendant, beaucoup de familles n'ont plus accès à leurs économies ou à leurs salaires.

JOURNALISTE
GRÉGOIRE OSOHA

ÉTATS-UNIS

Machine infernale

La direction du grand magasin Macy's a dû fanfaronner lorsqu'elle a annoncé à la police de Houston que son système de reconnaissance faciale avait permis d'identifier l'auteur d'un vol à main armée commis en janvier 2022. Ni une ni deux, Harvey Murphy Jr., 61 ans, était placé en détention provisoire. L'homme avait pourtant un sérieux alibi. Il se trouvait, le jour du vol, à plus de mille kilomètres de là. Son avocat a donc pu le faire libérer sans difficulté. Entre-temps, Harvey Murphy Jr. a été battu et violé par trois codétenus. Il poursuit aujourd'hui la chaîne de magasins Macy's pour obtenir réparation, mais reste encore traumatisé par son expérience carcérale. Pour la première fois, c'est un homme blanc qui est la victime d'une telle erreur de reconnaissance faciale.



ÉTATS-UNIS

M. Dean. Bot

La campagne électorale américaine visant à désigner les candidats à la prochaine présidentielle bat son plein. Pour pallier le manque de notoriété de leur champion, un groupe de soutien à la candidature du député démocrate Dean Phillips a fait appel à une start-up spécialisée dans le « *clonage virtuel* ». Celle-ci a créé « Dean. Bot », une intelligence artificielle (IA) capable de simuler une conversation humaine avec Dean Phillips. Ce chatbot, développé à partir de la technologie d'OpenAI, n'est resté en ligne que quelques jours. OpenAI l'a rapidement fermé estimant qu'il contrevenait à ses règles d'utilisation. Une sage décision selon Paul Barrett, directeur adjoint du Stern Center for Business and Human Rights de l'université de New York : « *Si des versions virtuelles de candidats pouvant discuter directement avec les électeurs sont créées, il n'y aura plus qu'un pas pour que de faux chatbots apparaissent afin de tromper le public.* »



L'INDIGNATION D'UN SEUL HOMME

Est-ce que vous lisez les citations que de nombreux auteurs mettent en exergue de leurs textes? Moi oui, car j'y trouve souvent matière à naviguer vers des univers inconnus, et c'est quand même l'un des grands plaisirs de la lecture. J'en ai trouvé une récemment, dans un recueil d'essais¹ de Simon Leys, le pseudonyme de l'auteur belge Pierre Ryckmans, disparu il y a dix ans. Simon Leys est d'abord connu comme l'homme qui a révélé la vraie nature de la révolution culturelle chinoise, avec son livre *Les Habits neufs du président Mao* dans la France de l'après-68.

Dans un texte consacré à Liu Xiaobo, le dissident chinois Prix Nobel de la paix en 2010², mort en prison en 2017, Simon Leys cite en exergue: « *Mieux que l'approbation de la foule, l'indignation d'un seul honnête homme!* » La citation est de Sima Qian, célèbre historien impérial chinois ayant vécu de 145 à 90 av. J.-C. Elle est tout à fait extraordinaire à une époque où l'individu n'est pas reconnu et son « *indignation* » encore moins. Elle l'est aussi, car elle s'applique parfaitement à ces deux hommes, Simon Leys et Liu Xiaobo, qui se sont retrouvés seuls à dire que l'empereur était nu. Ils l'ont payé: le premier ostracisé par les élites françaises préféra s'exiler en Australie; le second a perdu sa liberté et

finallement sa vie. Ils ont été tous les deux des « honnêtes hommes ». Ils ont fait le choix difficile de la vérité plutôt que celui du conformisme.

Cette citation conserve toute sa force aujourd'hui, alors que les régimes autoritaires et dictatoriaux se multiplient. Dans ces régimes, la résistance d'un seul homme ou d'une seule femme met le despote en rage, au point de s'acharner contre lui ou elle, et d'effacer sa mémoire après sa mort. C'est le sort qu'a réservé le régime chinois à Liu Xiaobo, dont les Chinois ignorent pour la plupart qu'il a existé, ce qui n'enlève rien à la portée de son message de liberté. Comment ne pas penser, aussi, à Alexeï Navalny? Lorsque sa mort a été annoncée en Russie, le 16 février, j'ai aussitôt fait le parallèle avec Liu Xiaobo. Tous deux avaient eu la possibilité de s'exiler, d'échapper au danger mortel; tous deux ont choisi de rester dans leur pays, pour l'exemple. Cela n'empêchera pas Vladimir Poutine de se faire réélire le 14 mars, ni de poursuivre sa guerre d'agression en Ukraine. Mais l'« *indignation* » d'un Navalny, pour reprendre le mot de Sima Qian, restera dans les mémoires et dans la conscience russe. L'histoire a besoin de cette indignation-là plus que de l'approbation des foules, elle est notre oxygène.

1— Simon Leys, *Le Studio de l'inutilité*, éd. Flammarion, 2012.

2— Voir l'article « Liu Xiaobo, le Mandela chinois » dans *La Chronique* n° 445-446, p. 42.

DOSSIER

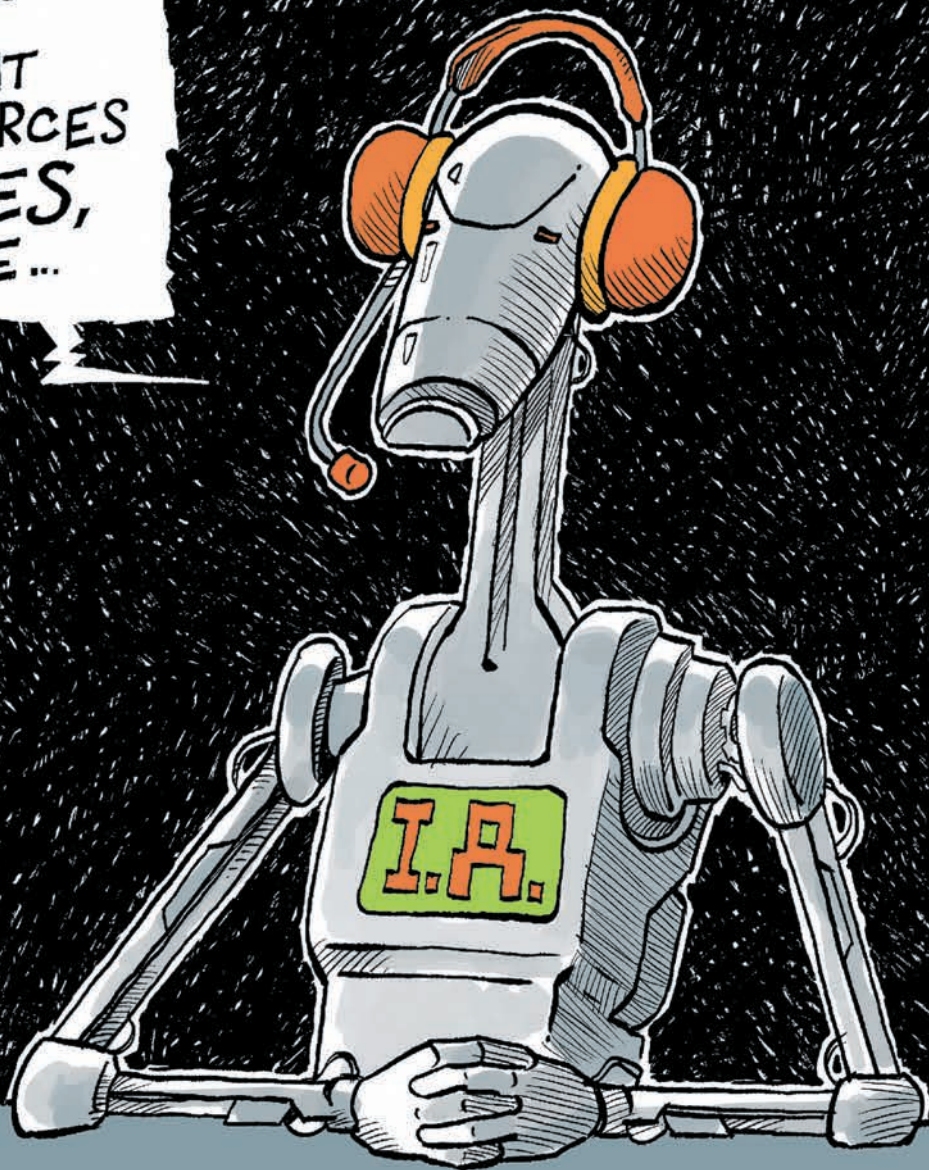
INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

L'IA Déjà aux commandes

— Par Michel Despratx. Illustrations issues du livre *Intelligence artificielle : une (r)évolution ?*, éd. Gallimard.

Un électeur sur deux dans le monde sera appelé aux urnes en 2024. Une année électorale record sans nul doute marquée par le recours à l'intelligence artificielle (IA). D'ores et déjà, l'IA pèse sur les primaires américaines : fausses infos, fausses images, mais vrai danger pour les démocraties. Autre temps fort de cette année : Les Jeux olympiques en France. Là aussi, l'intelligence artificielle s'invite puisque nos élus ont voté la loi Paris 2024 autorisant la surveillance publique de masse. Sans nier les avancées offertes par cette technologie, notre dossier montre à quel point l'IA non régulée évalue déjà nos demandes de prestations sociales, surveille les lieux publics ou détermine la probabilité qu'une personne commette une infraction.

DÉPARTEMENT
DES RESSOURCES
HUMAÎNES,
J'ÉCOUTE...



CHAPPATTE

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Robots tueurs de droits

De plus en plus répandue, l'intelligence artificielle est censée rationaliser et simplifier des tâches complexes. Mais que se passe-t-il quand un algorithme remplace un candidat à une élection ? Quand il se substitue à une administration, à un policier, à un juge ?

© 2023
HALL ARTI
ZANS
.COM



Il fait beau, ce 16 mai 2023, à Washington. Robert Weissman ajoute un point final à sa lettre ouverte, avant de la poster sur Internet. Cet avocat qui dirige le think tank citoyen Public Citizen interpelle les candidats démocrates et républicains à la présidence américaine. « *Interdisez!* », supplie-t-il. Interdisez toute image produite par l'intelligence artificielle, ou vous découvrirez bientôt, en ligne, une vidéo de vous « *en train de vous soûler* » ou « *d'accepter un pot-de-vin* ». Un mois plus tard, Donald Trump visionne le clip de campagne de son rival républicain, Ron DeSantis. Il s'y voit lui, en photo, embrassant le long nez d'Anthony Fauci, ex-Monsieur Covid de la Maison-Blanche, honni par la droite américaine. Trump en rougit, mais de colère : aucun humain n'a jamais photographié cette scène. Son adversaire a utilisé une intelligence artificielle (IA) pour la générer pixel par pixel. Weissman a vu juste. Avec cette technologie, n'importe qui peut créer un événement qui n'existe pas (*deepfake*) et s'en servir pour « *influencer une élection* » et « *menacer le futur de nos démocraties* ».

Douze jours après cette lettre ouverte, 1100 experts mondiaux et inventeurs de l'IA, Elon Musk en tête, signent une mise en garde encore plus angoissée. Notre invention, expliquent-ils, automatise des tâches complexes et révolutionne la médecine, l'industrie, l'éducation... mais elle fait courir « *un danger mortel* » à l'humanité. L'IA « *inonde nos canaux d'informations de propagande et de mensonges* », elle s'apprête à « *détruire des millions d'emplois* », et pourrait même un jour « *remplacer les humains* ». En mars 2019, des chercheurs de l'université privée espagnole IE se sont interrogés sur cette peur existentielle. Ils ont sondé 2 500 citoyens de huit pays européens : « *Seriez-vous prêts à laisser des algorithmes gouverner à la place de vos hommes politiques?* » Lisons bien les réponses. Ont répondu « oui » 25 % des Français, 30 % des Allemands et 43 % des Néerlandais. En moyenne, un Européen

<-- Définir l'IA -->

L'intelligence artificielle est une discipline jeune (voir p. 17). Elle réunit des sciences, théories et techniques – notamment logique mathématique, statistiques, probabilités, neurobiologie computationnelle et informatique – dans le but de faire imiter par une machine les capacités cognitives d'un être humain. Il n'existe aucun consensus sur sa définition, car le terme désigne en réalité une myriade d'applications et de méthodes technologiques. La Cnil la définit de façon très large : « *L'intelligence artificielle est un procédé logique et automatisé reposant généralement sur un algorithme et en mesure de réaliser des tâches bien définies.* »

sur quatre accepterait de laisser une IA diriger son pays ! On aurait tort de n'y voir qu'un rêve dystopique. Ce serait oublier les tentatives bien réelles de faire élire des IA.

DES ROBOTS CANDIDATS

Igor, appelons-le ainsi, habite à Moscou. L'hiver 2017, il se demande quel président il va élire au mois de mars : Vladimir Poutine, qui tente un quatrième mandat ? ou « Alisa », le robot candidat qu'un géant national de la tech, Yandex, a lancé dans la course pour challenger le Kremlin ? Igor pianote sur le site d'Alisa et entame un dialogue avec le robot. L'IA lui garantit qu'elle gouvernera à partir « *de décisions rationnelles adoptées sur la base d'algorithmes clairs* ». Déjà soutenue par 36 000 électeurs, elle se prétend guidée ni par l'argent ni par les émotions. Igor veut connaître son programme politique et rédige une question au clavier. « *Que faut-il faire des ennemis du peuple?* » La réponse d'Alisa s'affiche après deux secondes de réflexion : « *Il faut les abattre.* » Alerté, Yandex coupe le courant à son IA stalinienne, puis s'excuse.

Mais l'illusion de gouverner « sans émotions » ne s'éteint pas avec Alisa. Quasiment chaque année sur la planète, un humain essaie d'installer une IA au pouvoir. Le Japonais Michihito Matsuda, 44 ans, présente à l'élection municipale de Tama (150 000 habitants), en avril 2018, un robot argenté aux courbes féminines. Michihito décrit une IA « incorruptible », capable d'analyser les besoins des gens et d'initier des politiques « objectives » et prétendument « sans erreurs ». 4 103 personnes – 9 % des électeurs – y croient et votent pour elle ! Mais c'est un humain qui remporte l'élection avec 34 603 voix.

L'été dernier, lors des législatives en Angleterre, l'avocat Andrew Gray propose un programme de gouvernement généré par Polis, une IA américaine en open source¹. Polis reçoit les propositions politiques des citoyens et en fait « ressortir les convergences » afin de « refléter ce que veulent les électeurs ». Gray rêve que l'IA au pouvoir réconcilie le citoyen qui a cessé de voter avec son système politique.

Mais la délibération démocratique résiste encore : aucune IA n'a remporté une élection. À ceci près qu'en Asie, en Europe, ou aux Amériques, des algorithmes commencent vraiment à gouverner. Des États leur confient un pouvoir essentiel : celui d'administrer « rationnellement » la vie des citoyens.

AUX COMMANDES DES ADMINISTRATIONS

Aux Pays-Bas², Franciska Manuputty en fait l'expérience depuis quatorze ans. Cette femme de 49 ans élève seule deux enfants dans la ville d'Amsterdam. Elle a du mal à payer son loyer et vit sur les rations de l'aide alimentaire. En 2010, l'État lui écrit qu'elle a perçu indûment l'aide sociale à l'enfance et lui ordonne de rembourser 30 000 euros. La suspectant d'avoir triché dans ses demandes d'allocations, il lui coupe toutes les aides sociales et la contraint à s'endetter pour survivre. Sauf qu'il l'accuse à tort ! Pour détecter les fraudeurs aux aides sociales, l'administration a utilisé une IA qui juge la nationalité étrangère ou un bas revenu comme important facteur de risque. Et désigne automatiquement comme fraudeurs des profils de personnes immigrées ou pauvres. L'État enjoint à 35 000 personnes de rembourser des dizaines de milliers d'euros. Des milliers de familles s'endettent, vendent leur maison ou

« QUE FAUT-IL FAIRE DES ENNEMIS DU PEUPLE ? » – RÉPONSE D'ALISA, ROBOT CANDIDAT RUSSE : « IL FAUT LES ABATTRE »

finissent à la rue. Après une série de divorces, plusieurs suicides et 1 675 enfants retirés aux parents qui ont perdu leurs ressources, le gouvernement démissionne en janvier 2021. Son successeur n'en finit pas, aujourd'hui, de compter les réparations à payer pour chaque vie détruite. Les indemnités déjà accordées tournent autour d'un montant de 30 000 euros.

L'imperfection des IA prédictives a causé un autre drame en Espagne, il y a cinq ans. Le 14 février 2018, Itziar Prats, éducatrice, remet aux policiers de Castellón un enregistrement vocal de son ex-mari, Ricardo, qui menace de la tuer, elle et ses filles de 6 et 3 ans. « *Nom. Prénom. Profession ?* » Un policier questionne la mère et envoie ses réponses à VioGen, une IA qui « *calcule le risque de récidive dans la violence sexiste* ». Ricardo, répond VioGen, affiche un risque « *faible* ». Les policiers suivent son avis et refusent la demande d'Itziar d'interdire à ce père d'approcher les enfants. Sept mois plus tard, Ricardo s'arme d'un couteau, tue les fillettes et se jette du sixième étage. Itziar Prats a porté plainte contre les ministères de la Justice et de l'Intérieur, pour avoir négligé la gravité de ses alertes. L'affaire n'est pas jugée. Mais depuis le drame, la police espagnole utilise une version de VioGen améliorée dans son évaluation des scores de risques.

« *Vous saisissez ce qui cloche ? Les policiers ont écouté l'algorithme !* » Marius Bertolucci, de l'université d'Aix-Marseille, écrit sur les dangers d'une humanité qui se laisserait piloter par les IA³. Il nous explique ce qu'il retient de ce drame. « *Les policiers ont écouté l'algorithme et non la femme. Ils ont délégué toute leur responsabilité, tout leur jugement à une machine. De plus en plus d'études confirment ce dangereux travers humain : lorsque l'homme*

70 ans d'intelligence artificielle

1951 Le mathématicien britannique Alan Turing programme un ordinateur pour lui faire écrire des lettres d'amour.

1997 Deep Blue, l'ordinateur d'IBM, bat le champion du monde d'échecs Gary Kasparov.

1999 Création de Compas, IA de prédiction du risque de récidive aujourd'hui utilisée par des juges américains.

2021 Une IA d'OpenAI crée de toutes pièces une image à partir d'un texte. En septembre, une IA de Facebook confond des personnes noires avec des singes.

2022 Le conseil municipal de San Francisco vote l'utilisation de robots tueurs par la police. Un second vote fait machine arrière.

2022 OpenAI lance le robot conversationnel ChatGPT.

2023 Elon Musk, PDG de Tesla et X (ex-Twitter), et des centaines d'experts alertent des dangers de l'IA et réclament une pause de six mois dans la recherche.

2023 Une IA de Google réussit l'examen de médecine.

utilise une IA, sa tentation la plus commune est de s'en remettre à elle et de se déresponsabiliser. » Au risque de la laisser commettre une erreur inhumaine ou catastrophique. C'est pourtant une voie empruntée par de plus en plus de services publics dans de nombreux pays. Y compris par l'administration la plus à même de priver une personne de ses droits : la justice pénale.

UNE JUSTICE ALGORITHMIQUE

Aux États-Unis, des juges de Floride, d'Arizona ou du Colorado se font aider par une IA pour calculer le risque qu'un prisonnier commette, dans le futur, un nouveau délit. Problème : une enquête de ProPublica a démontré en 2016 que cette IA prédictive était mal programmée par la société Northpointe. Elle désignait deux fois plus les accusés noirs comme de futurs criminels que les accusés blancs, y compris ceux qui ne récidivaient pas. En conséquence, les juges étaient poussés, mécaniquement, à refuser aux personnes noires des libérations conditionnelles.

Des IA commencent à remplacer des magistrats. À Pékin et à Hangzhou, en Chine, un juge robot en hologramme traite en ligne des litiges civils 24 heures sur 24. Il questionne les plaignants, enregistre des preuves et rédige des jugements. En Colombie, au mois de janvier, puis en Bolivie en avril, deux juges – réels – ont utilisé ChatGPT dans des affaires civiles pour écrire leur argumentation et condamner des hommes à de fortes amendes. ChatGPT, le fameux robot conversationnel qui répond à toutes les questions. Celui que l'avocat américain Steven Schwartz a questionné, en mai, pour défendre l'employé d'une compagnie aérienne blessé par un chariot à cause de la négligence d'un collègue. « *Liste-moi, a demandé Schwartz, les décisions judiciaires justifiant nos poursuites.* » L'IA lui a sorti six jugements qui n'existent pas dans l'histoire du droit. Aucun. Nulle part.

LES CHIENS DE GARDE DE L'IA

Inquiets de ces dérives, les députés du Parlement européen ont décidé de rédiger une loi qui empêche l'IA de nuire aux droits humains. Les discussions ont commencé il y a trois ans. Objectif ? Interdire les IA qui manipulent les comportements humains. Celle de Midjourney, par exemple, avec laquelle des



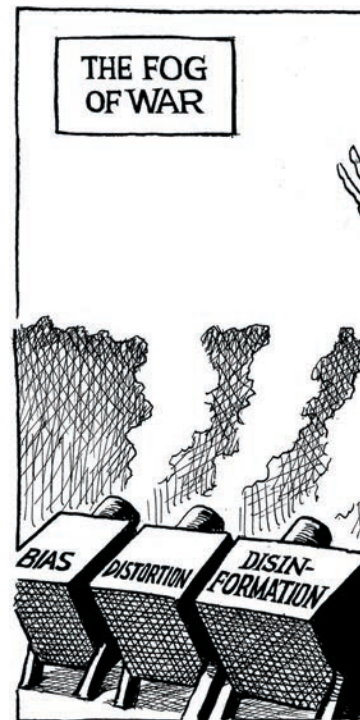
militants de l'extrême droite allemande AfD ont fabriqué la fausse image d'un migrant du Sud au visage déformé par une rage incontrôlable, puis d'une femme blonde au visage ensanglanté. Une IA qui, selon le Conseil de l'Europe, « *amplifie des discours de haine* » et « *contribue à la montée du populisme et à la polarisation des sociétés démocratiques* ». Interdire toute IA de notation citoyenne. Celle qui calcule, pour une personne, un « *risque de récidive* », un « *score de suspicion* », ou instaure un « *crédit social* » à la chinoise. Interdire les IA répressives. Celles d'Idemia ou de BriefCam, qui permettent à des caméras d'analyser le visage, le comportement, l'émotion ou le mouvement des personnes dans l'espace public. Et encouragent un contrôle policier permanent, conditionnant chacun à rester sage. Le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont débattu autour de ces interdictions, de longues journées. Le 9 décembre au matin, les médias français publiaient une avalanche de titres enthousiastes : « *Après trois jours de débats, l'Union européenne s'est accordée sur une législation pour réguler l'IA* » (TF1, 09/12/2023). « *IA Act : une bonne nouvelle* » (Radio France, 12/12/2023). « *L'UE pionnière dans la régulation de l'IA* » (Le Monde, 09/12/2023).

À Paris, Katia Roux est chargée de plaider pour Amnesty International France. À la lecture de ces titres, elle s'étonne. « *Les négociateurs européens se félicitent d'avoir trouvé un accord politique, mais, nous, on est déçus. L'IA Act est en recul par rapport à ce que proposait le Parlement européen. Il n'interdit pas l'identification biométrique à distance : il autorise les*

polices européennes à utiliser des caméras de détection des émotions et de reconnaissance faciale en cas de menace terroriste ou de crime, et c'est large... » Elle cite quand même une bonne nouvelle : « *La notation sociale, telle qu'utilisée en Chine, sera proscrite dans l'Union européenne. Ça, on s'en félicite.* » Mais qu'à moitié : « *Les technologies interdites au sein de l'UE pourront toujours être exportées vers le reste du monde !* » C'est pourquoi le texte signe à ses yeux « *une incroyable occasion manquée, celle de réguler des systèmes d'IA dangereux pour les droits humains et de protéger les populations les plus exposées* ».

Depuis l'accord politique de décembre, les eurodéputés ont ajouté au texte des paragraphes élargissant les possibilités d'avoir recours à la reconnaissance faciale. Ils prévoient de voter sa version finale au printemps, et l'IA Act s'appliquera à partir de 2026. Dans l'attente, 155 organisations internationales, incluant Amnesty International, défendent l'urgence de « *remettre en avant les droits fondamentaux* ».

Selon ces ONG, aucune IA ne doit être utilisée pour prédire le risque qu'une personne commette un crime ou une fraude. Aucune IA ne doit être employée pour épier chaque geste d'un humain ou décrypter sur son visage une intention cachée. Aucune IA ne doit servir à désigner qui peut être surveillé ou sorti de prison. Ni choisir qui peut être accueilli ou bloqué à une frontière. ●



L'IA, ON EN PARLE

Le Mediapart Festival accueille une rencontre organisée par *La Chronique* autour de « *l'intelligence artificielle menace-t-elle le monde ?* », à 14 h 30.

Le 16 mars de 11 h à 19 h, au Centquatre (Paris).
Entrée libre et gratuite.
Plus d'infos sur mediapart.fr/lefestival

1— Un logiciel en open source est un code conçu pour être accessible au public : n'importe qui peut voir, modifier et distribuer le code à sa convenance.

2— Pays-Bas. Scandale des allocations familiales, à lire sur amnesty.org

3— Auteur de *L'Homme diminué par l'IA*, éd. Hermann, 2023.

INTERVIEW

Les géants de l'IA en embuscade

Spécialiste des questions de surveillance numérique, le journaliste Olivier Tesquet analyse le double jeu des géants de l'Intelligence artificielle.



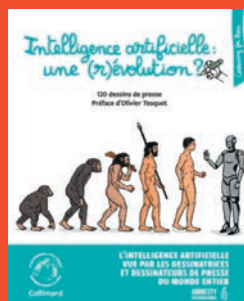
LA RÉDACTION – Un millier d'experts ont réclamé au moins six mois de « pause » dans leurs recherches sur l'intelligence artificielle pour donner le temps à l'humanité de réfléchir à ce qu'elle voudrait en faire...

OLIVIER TESQUET – C'est une demande inattendue, de la part des millionnaires de la Silicon Valley, qui ont toujours présenté le progrès technique et leurs innovations comme nécessairement bénéfiques. Mais leur proposition d'une réflexion éthique est aussi inspirée par une motivation financière et commerciale. Ces dernières années, Elon Musk a vu son concurrent OpenAI – aidé par les financements de Microsoft – prendre une avance sur lui dans les intelligences artificielles.

Une « pause » dans la recherche lui permettrait de rattraper ce retard. Par ailleurs, les géants de l'IA (Google, Microsoft, Amazon, Meta, OpenAI) prennent les devants en demandant qu'on les régule. Ils s'imposent comme parties prenantes aux futurs arbitrages. Ils savent comment manœuvrer. Leurs experts et leurs lobbyistes abreuveront les régulateurs de myriades de données et de textes qu'ils rédigeront eux-mêmes sur le sujet. Ils pèseront dans un sens « favorable à l'innovation » et pourront tuer dans l'œuf toute réglementation hostile.

Ceux qui demandent cette pause décrivent un avenir effrayant. Ont-ils raison ?

Là, ils agitent la peur, ancrée en chacun de nous, du « fantôme dans la machine ». Quand vous dialoguez avec ChatGPT, vous pouvez ressentir que le chatbot [*robot conversationnel*] s'affranchit de son code pour acquérir une espèce de personnalité. Qu'il pourrait devenir dangereusement autonome. Mais c'est une illusion. Votre cerveau vous joue un tour. Il anthropomorphise. Prenez un « robot tueur » [*drone armé, véhicule autonome équipé d'armes létales...*]. C'est une machine qui existe. Mais ce n'est pas une IA dont nous aurions perdu le contrôle. Lorsque les industriels forcent le trait en prédisant un futur lointain et apocalyptique à la *Terminator*, où des IA deviendraient autonomes, c'est une façon de faire oublier d'autres dangers, auxquels leur technologie nous expose, ici et maintenant. Je pense par exemple aux IA qui permettent aux États de surveiller une personne. De la punir ou de la récompenser selon son comportement en société.



Intelligence artificielle : une (r)évolution ?

Éd. Gallimard, 120 illustrations, 22 euros.

Collection « Cartooning for Peace »,
en partenariat avec Amnesty International
et France Médias Monde, préfacé
par Olivier Tesquet.

En librairie le 25 avril et sur la boutique
d'Amnesty International.

Comme les IA de notation sociale « à la chinoise »¹ ?

Oui, mais c'est une erreur de penser que la Chine en aurait le monopole... En France, l'État par le biais de la Caisse d'allocations familiales (CAF) utilise une IA pour traquer les demandes indues et les fraudes des bénéficiaires. Des experts de La Quadrature du Net² ont obtenu – par la Commission d'accès aux documents administratifs – le code source de cette IA, et ont révélé qu'elle ciblait les personnes les plus précaires et celles qui traversent une période difficile. Son algorithme applique un score de suspicion de fraude élevé si la personne est au RSA, gagne mal sa vie, élève seule un enfant, est étrangère, handicapée, ou habite un quartier pauvre... Et quand la CAF soupçonne une fraude, elle coupe les vivres à son allocataire, le temps de vérifier si celui-ci a vraiment fraudé, ou s'il a juste fait une erreur dans ses déclarations. Alors, oui, la France se défend de vouloir instaurer un système de crédit social à la chinoise, reposant sur la notation des citoyens. Mais à quoi avons-nous affaire, ici, si ce n'est un tel système de notation ? Car la note que vous recevez par la CAF déclenche ou non une alerte, et cette alerte a des conséquences sur votre situation sociale. C'est peut-être moins spectaculaire qu'en Chine, mais c'est une définition assez parfaite de ce qu'est le crédit social.

Vous évoquiez également le danger des IA de surveillance. Là aussi, en France plus qu'ailleurs ?

Surtout en France, où « la sécurité » est devenue l'alpha et l'oméga de la vie politique. Cette évolution pousse les industriels à proposer mille produits – caméras de reconnaissance faciale, détecteurs sonores d'agressions verbales – qui se vendent bien à l'international. Il en résulte une sorte de ferveur religieuse qui juge tous ces outils nécessaires et efficaces, même si personne n'a jamais démontré leur impact ou leur utilité. Le gouvernement français a décidé de les utiliser massivement pour surveiller les JO de cet été. Officiellement, c'est à titre « expérimental ». Mais quand on voit comment la France a bataillé, ces derniers mois, pour empêcher l'Europe de les interdire, et même de trop réglementer leur usage, on imagine mal que l'État en débarrasse les rues, une fois les JO terminés.

– Propos recueillis par Michel Despratx

1– Système de surveillance et de notation des citoyens fondé sur leur comportement social, financier et juridique. Il utilise des données provenant de leurs transactions, interactions en ligne, antécédents judiciaires...

2– Association qui combat la surveillance numérique des États.



INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Les manigances de la France

Lors des négociations de l'Union européenne pour réguler l'IA, Paris a manœuvré afin de faire capoter les restrictions aux usages de cette technologie.

L'« IA Act » est le premier texte au monde réglementant les intelligences artificielles. Les négociateurs du Conseil de l'Union européenne¹ et du Parlement européen l'ont achevé en décembre dernier. Un accord au forceps qui aurait pu permettre de réguler cette technologie en plein essor. Ceux qui voulaient protéger les citoyens des dangers des IA se sont en effet retrouvés face à des lobbyistes et à des représentants du gouvernement français, en ordre de bataille pour limiter les interdictions. Les partisans d'une IA la moins réglementée possible ont fini par obtenir que les militaires et les policiers conservent le droit d'utiliser des outils répressifs prohibés, comme les IA de reconnaissance faciale.

© KAP (ESPAGNE) - CARTOONING FOR PEACE



Le 9 novembre, un clash a eu lieu lors d'une réunion du Conseil européen. Ce jour-là, les négociateurs du gouvernement français ne lâchent rien. Ils s'opposent à toute règle contraignante visant les robots conversationnels, comme celui que développe la start-up française Mistral IA, en féroce concurrence avec l'américain ChatGPT. Pour les eurodéputés – plutôt favorables à une réglementation – qui négocient depuis des mois, l'intransigeance française est inacceptable, elle menace de faire capoter le texte. Ils quittent la négociation pour exprimer leur désaccord.

Ce n'est pas la première fois que Paris tourne le dos à l'Europe, au sujet de la réglementation de l'IA. Huit mois plus tôt, députés et sénateurs français votaient une loi autorisant la vidéosurveillance des Jeux olympiques de Paris à l'aide de systèmes d'IA. Pourtant, un courrier signé par 41 eurodéputés, le 17 mars 2023, leur rappelait que « le seul pays à avoir adopté la surveillance biométrique de masse de l'ensemble de sa population est jusqu'à présent l'autoritaire Chine ». Les Français n'ont rien écouté. Ils ont voté la vidéosurveillance algorithmique des JO, pour, affirmaient-ils, « assurer la sécurité des sportifs comme du public ».

LA BANALISATION DE LA SURVEILLANCE

Le ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin, promet maintenant un été parisien sécurisé grâce à l'IA : « Les caméras permettront aux forces de l'ordre de réagir rapidement en repérant des individus suspects. » Le décret d'application de la loi a précisé,

en août dernier, les situations considérées comme « anormales » ou « présumant la commission d'infractions » : mouvement de foule, densité trop importante de personnes, voitures, ou badauds, à contresens... Noémie Levain, juriste à La Quadrature du Net, connaît le danger de cette sélection. Certaines populations la subiront plus que d'autres : « Le suivi des comportements focalise toujours sur des personnes qui passent le plus de temps en extérieur [SDF, musiciens, danseurs, jongleurs, marginaux...]. Il désigne comme suspects des individus qui ne commettent aucune infraction et certaines conduites, mais leur applique quand même un traitement policier. » Katia Roux, d'Amnesty International France, ajoute que ce regard policier permanent peut dissuader le citoyen d'exercer ses droits. « Quand on se sait surveillé, quand bien même on n'aurait rien à se reprocher, on n'agit pas de la même façon. On modifie son comportement. On peut renoncer à s'exprimer ou à rejoindre une manifestation ou un rassemblement. Un effet dissuasif qui peut donc conduire à l'autocensure. » Sans compter que l'on ignore si le gouvernement, une fois les JO finis, continuera de surveiller les citoyens en distinguant les comportements « normaux » et « anormaux ».

Cette banalisation des IA de surveillance, Emmanuel Macron y prépare le pays depuis sept ans. Dès qu'il arrive à l'Élysée, en 2017, il annonce vouloir « faire de la France un leader en IA ». Son ode à la « start-up nation » crée un appel d'air pour les géants de la tech qui développent des IA. Thales, Engie, IBM, Two-I, Idemia, Sensivic ou l'israélien

BriefCam proposent aux villes françaises d'adopter leur technologie pour sécuriser les rues et les transports. Le maire de Nice, Christian Estrosi, les accueille à bras ouverts, il équipe une partie des 4 000 caméras de sa ville d'une IA qui reconnaît les visages. La Cnil juge l'outil illégal en 2019, et Nice achète à une société canadienne Avigilon, un logiciel qui traque les personnes selon leur apparence (âge, taille, port de barbe, abaya² ou bonnet). Selon Henri Busquet, de la Ligue des droits de l'Homme, Avigilon pourrait « *permettre de suivre les trajets d'un opposant dans la ville* ». La mairie de Nice refuse de confirmer à *La Chronique* si elle utilise ce logiciel aujourd'hui. Il n'y a pas qu'à Nice, la ville aux 4 000 caméras, que des IA surveillent les citoyens au détriment des libertés publiques.

NORMALISER LES COMPORTEMENTS

À Rouen, la mairie a installé dans un bus de nuit la dernière invention en la matière. Un petit boîtier blanc, vissé au plafond du bus, capte « *les agressions verbales. Les sons des passagers qui traduisent un énervement, une colère ou un comportement agressif* », dit la start-up Sensivic qui le fabrique. Une fréquence hertzienne monte dans les aigus, une tonalité s'envole, un rythme syllabique accélère ? Une caméra s'allume, un policier municipal examine les images et décide d'envoyer ou non une patrouille. Myriam Mulot, vice-présidente de la métropole Rouen-Normandie, nous vante au téléphone un « *capteur d'incivilités [qui] incite davantage de femmes à prendre le bus la nuit* ». Selon elle, il déclenche à peu près cinq alertes par semaine. Toutes liées à de réelles agressions ? Non. « *On a connu cinq fausses alertes, avec des cris d'enfants ou deux personnes qui s'appellent dans le bus* ». Sensivic en avoue une autre : « *une équipe chargée du ménage avait chahuté sous le détecteur* ». Aux yeux de La Quadrature du Net, ces IA de surveillance « *nourrissent le rêve de plus en plus d'élus à la tête de nos villes, d'administrer des quartiers sans bruits anormaux ou trop forts, débarrassés de toutes les extravagances humaines* ». Et d'où seraient exclus, en somme, les comportements qui dévient de la norme et les personnes jugées indésirables. Les ONG des droits humains ne sont pas les seules à se méfier de cette IA qui surveille les phrases. La Cnil a signalé, en 2019, que des capteurs sonores pourraient servir à écouter

LES NÉGOCIATEURS FRANÇAIS S'OPPOSENT À TOUTE RÈGLE CONTRAIGNANTE VISANT LES ROBOTS CONVERSATIONNELS, COMME CELUI QUE DÉVELOPPE LA START-UP FRANÇAISE MISTRAL IA

des conversations révélant « *des opinions politiques, des convictions religieuses, l'orientation sexuelle ou la santé* ». Le ministère de l'Intérieur, de son côté, les encourage : il a sélectionné les capteurs de sons de Sensivic pour sécuriser les JO de cet été.

Le 14 juin 2023, le président Macron entre au salon VivaTech, porte de Versailles. À ce rendez-vous européen des start-up de la tech, il annonce au micro que l'IA va conquérir, sous peu, un nouveau territoire. « *Sur l'immigration, nous avons un problème de traitement des données. Utilisons les IA pour être plus efficaces !* » « *Plus efficaces* », mais dans quel sens ? Pour décider plus vite, mieux qu'un humain, du sort d'une personnes migrante ? Si elle mérite un asile ou une expulsion du territoire ? Le ministère de l'Intérieur ne répond pas à cette question, posée par *La Chronique*. Mais, en septembre, *Le Canard enchaîné* révèle qu'un de ses fonctionnaires s'est aidé d'une IA pour refuser un visa à une femme afghane. Le journaliste a eu la bonne idée de tester cette IA en ligne. Verdict ? Dangereusement défailante : elle est capable « *d'adapter ses réponses à l'historique des recherches de l'ordinateur qui l'interroge* ». Aurel, un dessinateur du journal, a imaginé la scène. Dans un bureau du ministère, un fonctionnaire visiblement déçu tend un papier à sa collègue : « *L'IA autorise le visa...* » La femme : « *Ça devait être un ordinateur de gauche... Essayez sur le mien.* » ●

1— Représentants des gouvernements des États membres.

2— Vêtement couvrant le corps, venu du golfe Persique.



© SIBUSISO BHEKA / COURTESY AFRONOVA GALLERY, JOHANNESBURG

Crépuscules

« La nuit est un lieu où je peux échapper à tout le monde sauf à moi-même, par mes pensées et mes rêves qui me permettent d'apercevoir les vies de mon univers intérieur. » La parole de Sibusiso Bheka est aussi limpide, précise et poétique que ses photographies. Né en 1997, à Katlehong, un township au sud-est de Johannesburg, ce jeune artiste sud-africain capte le crépuscule, ce moment où, explique-t-il « l'environnement et l'atmosphère changent soudainement ». L'obscurité le ramène alors à des souvenirs lointains. « Les parents nous disaient souvent qu'en jouant dehors la nuit, nous jouions avec des fantômes. Les adultes disaient cela pour nous effrayer ou pour essayer de nous faire comprendre les dangers qu'il y a à être dehors la nuit quand on est enfant. »

Sibusiso Bheka saisit les ambiances nocturnes de Thokoza, le quartier où il habite. Il ne s'agit en rien d'un reportage. Dans ses images, rares sont les personnages et lorsqu'ils sont présents, ils semblent cloués par la lumière qui les fige. Ils portent un masque ou se réduisent à des ombres, acteurs silencieux d'une mystérieuse scène théâtrale. Ici, la splendeur de la palette n'occulte pas une tension presque inquiétante. Pour aboutir à ces photos mystérieuses et chatoyantes, l'artiste cadre avec une précision extrême, prenant soin de conserver la source lumineuse à l'extérieur de l'image.

SIBUSISO BHEKA

At night, they walk with me, livret de l'exposition à Gand (Belgique), en 2015, téléchargeable sur rubismecenat.fr

Christian Caujolle
Cofondateur de l'agence VU'

RÉCIT



Julio Pacheco Yepes, 2023

ESPAGNE

Quarante-huit ans de solitude

Un demi-siècle... C'est le temps qu'il a fallu à la justice espagnole pour examiner le témoignage d'une victime du franquisme. Celui de Julio, torturé à 19 ans.

— Par Éric Dourel. Illustrations : Damien Roudeau.

« On tape à la porte, j'ouvre et je me retrouve avec une arme pointée sous mon nez. » Madrid, 24 août 1975, 23 heures. Julio Pacheco Yepes, 19 ans, étudiant en biologie, est arrêté par des policiers de la Brigade politico-sociale, la police politique du régime franquiste. Menotté, il est poussé à l'arrière d'une voiture garée devant son domicile, qui démarre en trombe, direction le quartier général de la sécurité, à la Puerta del Sol. Menaces, coups, le calvaire commence.

En cette année 1975, le général Francisco Franco a beau agoniser après trente-six ans de règne (il décédera trois mois plus tard),

la répression à l'encontre des opposants au régime ne faiblit pas. Or, justement, Julio est un militant communiste antifranquiste. Et donc un ennemi du régime. « Je suis fils d'un volontaire qui a combattu dans l'armée républicaine pendant la guerre d'Espagne, confie-t-il à *La Chronique*. Condamné à mort puis gracié après onze ans passés dans les geôles franquistes, mon père était fier d'avoir défendu la République. Cette fierté antifasciste et de classe, il l'a transmise à ses fils et à ses filles. » C'est donc tout naturellement qu'en 1970, à l'âge de 14 ans, Julio entre en contact avec le mouvement étudiant et



Rosa Maria García et Julio Pacheco Yepes, 1975

les organisations qui combattent le régime du Caudillo («chef» en espagnol). Il se remémore la vie d'un militant de gauche sous Franco : *«Pour avoir distribué des tracts ou dessiné des graffitis, vous pouviez être arrêté, jeté en prison, ou même abattu.»* Entré à l'université, il adhère à la Fédération universitaire démocratique d'Espagne (Fude), puis au Parti communiste d'obédience marxiste-léniniste. Et, en 1975, il est nommé responsable politique du comité régional du Fude, avant de se faire interpeller.

Des tortionnaires décorés

La Brigade politico-sociale interroge Julio, le frappe sur tout le corps, le prive de nourriture et de sommeil. *«J'ai été retenu en otage plusieurs jours, sans qu'on ne trouve la moindre trace de ma détention. Pendant les interrogatoires, mes bourreaux voulaient que je déclare que j'étais le chef du commando qui avait participé à l'attaque contre un lieutenant de la Guardia Civil.»*

Face à lui, trois policiers et un commissaire. Pour l'obliger à avouer, ils n'hésitent pas à lui montrer

les sévices infligés à Rosa Maria García, 18 ans, sa petite amie de l'époque, devenue sa femme et raflée le même jour que lui. Elle s'en souvient encore : *«À peine arrivée dans la salle d'interrogatoire, j'ai reçu des coups de poing, surtout sur la plante des pieds. Je tombais, on me relevait en m'attrapant par les cheveux. Les insultes sexistes, telles que "salope" et autres, pleuvaient. Ils disaient qu'ils allaient me violer et me tuer.»*

Julio le sait, *«ils cherchaient des aveux, pas des preuves»*. L'étudiant tient bon contrairement à ses trois camarades du Front révolutionnaire antifasciste et patriote (Frap) interpellés quelques jours après lui. Frappés du même chef d'inculpation, ils craquent et signent des aveux imaginaires. Ils seront condamnés à mort et fusillés dans les semaines qui suivent.

L'ensemble de la brigade de la police politique est récompensé pour les arrestations de 36 militants du Frap. Certains sont décorés de la croix du Mérite. Quant au commissaire qui a torturé Julio, il touche une prime de 25 000 pesetas (l'équivalent de 1,5 smic français de l'époque).

Julio est envoyé à la prison de Carabanchel le 1^{er} septembre 1975, Rosa à celle de Yeserias (réservée aux femmes). Les deux établissements se trouvent à Madrid. *«Un colonel est venu nous dire que nous étions accusés de "terrorisme" et poursuivis par les tribunaux militaires.»* Ils risquent trente ans de prison. L'étudiant se retrouve à l'isolement. Mais, début novembre, la justice militaire lâche l'affaire : les dossiers de Julio et de Rosa sont alors transférés à un tribunal chargé de juger les crimes politiques. Et le 3 décembre 1975, ils sont libérés, sous caution. Chacune de leur famille doit verser la somme de 30 000 pesetas. *«On a dû quitter la maison de nos parents par peur qu'ils reviennent nous chercher»*, se rappelle Rosa. Entré en clandestinité, le couple part vivre sur la côte méditerranéenne, à Valence, à 360 kilomètres de Madrid.

La loi d'amnistie

Un an après la libération de Julio et de Rosa, le Congrès franquiste se fait hara-kiri laissant place à une transition démocratique. Pilier de cette transition, une loi d'amnistie

LIGNE DE VIE *La longue attente des victimes*

1975	Arrestation de Julio Yepes Pacheco et Rosa Maria Garcia.	1977	Promulgation de la loi d'amnistie.	2010	Première plainte contre le franquisme instruite en Argentine.	2023	Julio Yepes Pacheco est entendu par la justice espagnole.
1975						2023	

est promulguée le 14 octobre 1977. Avec sa règle «*ni vencedor ni vencido*», ce texte interdit de poursuivre tous les délits qui ont eu lieu sous la dictature par les opposants politiques, mais aussi tous les assassinats et actes de torture commis par les partisans de Franco. Rosa en est sûre, «*cette loi a surtout été conçue pour protéger les franquistes*». Effectivement, cette amnistie va devenir le principal obstacle pour juger les exactions perpétrées sous le franquisme. La démocratisation signe aussi la fin de cavale pour Julio et Rosa : «*En 1978, nous avons régularisé notre situation, j'ai commencé à travailler dans les arts graphiques et continué jusqu'à ma retraite.*»

Une première brèche semble s'ouvrir en 2010, lorsque, en Argentine, la juge Maria Servini de Cubria instruit une plainte contre les crimes du franquisme. Cette plainte est déposée par des familles de victimes, sur la base de la compétence universelle¹. L'année suivante, d'anciens prisonniers politiques espagnols créent l'association La Comuna et déposent 500 plaintes devant le tribunal de Buenos Aires. La juge demande alors à l'Espagne l'extradition de plusieurs policiers et anciens ministres franquistes. Sans succès. Sept ans plus tard, La Comuna attaque à nouveau, mais cette fois-ci devant les tribunaux espagnols. «*Plus d'une centaine de plaintes ont été déposées en Espagne, toutes rejetées par les juges, au nom de la loi d'amnistie de 1977 et de la prescription des crimes commis*», se désole Julio.

Malgré ce contexte défavorable, en février 2023, il porte plainte pénale pour le délit de «*torture dans le cadre de crime contre l'humanité*» à l'encontre des quatre fonctionnaires de police de la Brigade politico-sociale. Et coup de théâtre, en mai, la juge Ana Maria Iguacel du tribunal d'instruction de Madrid prend le contre-pied des autres magistrats. Elle admet «*la possible existence de crimes contre l'humanité et de torture*» et accepte d'instruire la plainte. «*La juge a considéré que les crimes dénoncés ne sont pas prescriptibles et qu'ils peuvent et doivent en conséquence être jugés*», analyse Jacinto Lara, l'avocat de Julio. Le vent de l'impunité est-il en train de tourner ? En tout cas, pour cette affaire, la juge Ana Maria Iguacel s'est entourée d'un procureur, membre du nouveau parquet spécial des droits humains et de la mémoire démocratique, mis en place fin 2022 à la suite d'une loi destinée à réhabiliter les victimes du franquisme.

Inverser la politique d'impunité

Le 15 septembre dernier, c'est un homme de 67 ans qui s'avance à la barre. Julio est convoqué en tant que partie civile et Rosa comme témoin. «*La déposition s'est déroulée dans une atmosphère de respect et d'intérêt. Mon témoignage a duré une heure, celui de Rosa, une demi-heure.*» À leur sortie, poings levés, ils scandent «*vérité, justice, réparation*» et sont acclamés par une trentaine de personnes venues les soutenir à grand renfort

de slogans, banderoles et photos en noir et blanc de victimes. Les sourires éclairent tous les visages. Presque un demi-siècle après la mort du Caudillo, Julio et Rosa sont les premiers à être entendus par la justice dans le cadre d'une procédure pénale ouverte contre des crimes de la dictature. C'est la première fois qu'un juge accepte de recueillir la déposition d'un plaignant et d'un témoin. Pour Amnesty International Espagne, «*il faut que cet événement exceptionnel devienne régulier et, en définitive, qu'il serve à inverser, une fois pour toutes, les politiques d'impunité*». Julio est apaisé. «*Je ne cherche pas la vengeance, je cherche la vérité, la justice et la réparation. La vérité pour que les jeunes générations qui ne connaissent pas cette partie de notre histoire sachent ce qu'est une dictature. La justice pour que les personnes qui ont contribué à maintenir cette dictature soient connues par leurs noms et prénoms. La réparation pour que les combattants qui ont rendu possible la démocratie – imparfaite et avec de nombreuses lacunes, mais démocratie tout de même – soient reconnus.*» Le ministère de l'Intérieur espagnol n'a pas souhaité répondre à nos questions. Mais la justice enquête. Enfin. ●

1— Principe selon lequel un État poursuit une personne soupçonnée de crimes de droit international (crime contre l'humanité, crime de guerre, génocide ou torture), quel que soit le lieu où ces crimes ont été commis.

REPORTAGE

MEXIQUE

LES DERNIERS GARDIENS DE LA FORÊT

Les défenseurs de l'environnement dérangent dans un pays gangrené par la corruption. Tous les moyens sont employés pour essayer de les réduire au silence, de la calomnie au meurtre.

— Correspondance de Diego Calmard, à Chihuahua et Tlalmanalco.
Photos de Raúl Fernando Pérez Lira.





Depuis l'assassinat d'Isidro Baldenegro en janvier 2017, sa veuve et ses deux enfants ont tout quitté.

Rebeca López a les yeux pleins de rage. La soirée de juin 2023 continue de la hanter : bras et jambes ligotés derrière son dos, coups au visage. Une demi-heure ? Une heure ? Rebeca López a perdu la notion du temps. « *Moi et mon mari, nous étions détenus à l'étage. Ils avaient attrapé Alvaro en bas, dans le jardin. Je n'entendais que les cris.* » Battu par des hommes cagoulés, Alvaro Arvizu décède une semaine après son agression. Il est l'un des derniers militants à avoir payé de sa vie son combat pour la protection de l'environnement au Mexique. À Tlalmanalco, on dit que les volcans Iztaccíhuatl et Popocatepetl veillent sur les habitants. Alvaro, lui, veillait sur la forêt : il dirigeait le Centre pour la durabilité de la Sierra Nevada Incalli Ixcahuicopa, un laboratoire scientifique pour l'étude des espèces et la conservation de la biodiversité. Il y organisait des ateliers pour sensibiliser les villageois à la crise environnementale et à la coupe illégale de bois. Il négociait sans relâche avec les autorités, afin que l'abattage d'arbres épargne la forêt.

Depuis l'assaut meurtrier, Rebeca López se rend chaque jour au centre pour nourrir les animaux de la ferme agro-écologique. « *On était sous protection, mais je ne croyais pas qu'on nous attaquerait. Le soir de l'agression, les policiers sont arrivés trop tard.*

Quand je leur en ai fait le reproche, ils ont menacé de s'en aller et de ne pas mener d'enquête. » Encore aujourd'hui, la militante n'a pas confiance en ces policiers qui patrouillent quotidiennement près du centre délaissé. Les vitres brisées et le désordre témoignent de la violence de l'agression. Si l'un des auteurs a été arrêté, les commanditaires courent toujours. « *Je vais le dire, car je n'ai plus rien à perdre : ceux qui l'ont tué sont des gens au pouvoir. Ils voulaient qu'Alvaro cesse de sensibiliser la population à la déforestation dans le coin.* »

Elle ne désespère pas d'obtenir un jour justice, même si les chiffres sont décourageants : au Mexique, 90 % des crimes contre les activistes et journalistes restent impunis. Laura Furones, responsable de Global Witness en Amérique latine, estime qu'à cause de l'impunité, « *il est peu probable qu'une enquête sérieuse ait lieu lorsqu'un activiste est agressé ou tué. Réduire au silence un militant est une méthode efficace et peu risquée* ».

UN PROGRAMME DE PROTECTION INEFFICACE

Pourtant, Alvaro Arvizu bénéficiait du mécanisme de protection des défenseurs de droits humains et des journalistes, un nom bien trop long pour une mesure si vaine. « *Ces mécanismes ne sont pas suffisants* », estime

Erika Guevara-Rosas, directrice pour les Amériques d'Amnesty International. Ce programme consiste en une protection rapprochée et un certain nombre d'aides, comme un téléphone satellite. Son directeur, Enrique Irazoque, reconnaît quant à lui les limites du dispositif : « *Il faut créer une politique de prévention, car, pour le moment, ce n'est qu'un outil permettant de réagir aux attaques.* » Autre problème, la corruption. « *Il existe deux sources de violence contre les activistes environnementaux, explique-t-il. Le crime organisé, bien sûr, mais aussi les autorités locales, notamment les municipalités. L'État est une*

« Réduire
au silence
un militant est
une méthode
efficace et peu
risquée »

– Laura Furones,

responsable de Global Witness
en Amérique latine

partie du problème et nous devons y remédier. »

À plus de 1 000 km de là, une femme du peuple rarámuri coud assise sur un banc. Elle transperce de son aiguille la toile d'un drap pour y faire passer un fil vert. Elle reproduit une carte de la communauté de Coloradas de la Virgen, dans le Chihuahua, État du nord du Mexique : « *Ce sont les arbres qu'il y a dans les montagnes de la Sierra tarahumara. Des pins, des chênes, des genévriers. Je veux que la nouvelle génération sache d'où nous venons, et pourquoi nous avons dû fuir.* » Sur le drap, elle a brodé l'église du village, les maisons, l'école, mais

aussi un amas de croix représentant le cimetière : « *Ici, il y a la tombe de Julián.* » Comme elle, Julián Carrillo était un activiste de la Sierra tarahumara, assassiné le 24 octobre 2018. Après sa mort, sa maison a été brûlée, son corps abandonné sur un linceul d'aiguilles de pin. Avant lui, Victor, le fils de Julián, avait déjà été exécuté, ainsi que son neveu et son beau-fils. Julián Carrillo était commissaire territorial de biens communaux à Coloradas de la Virgen, un titre que l'on donne au président d'une assemblée rurale sur des terres indigènes ou de bien commun. Il bénéficiait lui aussi du mécanisme de protection.



Les femmes déplacées ont brodé l'histoire de la lutte de leur communauté.

« Ils ont déforesté,
et vendu le bois,
puis ils ont planté
de la marijuana
pour le trafic »

– C., figure de la lutte pacifique pour l'environnement

DES COMPLICITÉS POLITIQUES

Les Coloradas ont été décimés. Depuis la fin des années 1970, 37 citoyens de cette communauté comptant un millier de personnes ont été assassinés pour s'être opposés à des propriétaires terriens en lien avec des groupes criminels pour la revente illégale de bois. Menaces, violence, corruption, décisions de justice iniques : tous les moyens sont bons pour mettre la main sur les terres des montagnes tarahumara, gigantesques canyons de plusieurs centaines de mètres, plus grands encore que ceux de l'Arizona. « *Ils ont déforesté, et vendu le bois, puis ils ont planté de la marijuana pour le trafic* », constate C., l'une des figures de la lutte pacifique, préférant rester anonyme.

À Las Coloradas, la famille Baldenegro luttait aussi contre l'exploitation forestière illégale. Elle a subi le même sort que les Carrillo. Toute une famille fauchée : Julio Baldenegro d'abord en 1986, puis ses deux fils, Isidro en 2017, et José Trinidad en avril 2022. Isidro était le plus actif des militants après la mort de son père : manifestations, réunions publiques, recours judiciaires devant la justice de l'État du Chihuahua. En 2003, il avait été arrêté et incarcéré quinze mois sans mandat ni procès pour port d'arme après des manifestations pacifiques contre la coupe d'arbres. À l'époque, Amnesty International l'avait adopté comme prisonnier d'opinion, dénonçant la « fabrication de preuves » pour justifier son incarcération, et ainsi dissuader la population de la Sierra de se rebeller. En 2005, il avait reçu le prix Goldman pour l'environnement. Six balles ont réduit Isidro Baldenegro au silence le 15 janvier 2017. À sa mort, la veuve et ses deux enfants ont tout quitté, du jour au lendemain. Sans ressources, ils vivent maintenant dans une bicoque à la sortie de Chihuahua. Sur un mur, le portrait de la Vierge de Guadalupe, sainte patronne du Mexique ; en face, celui d'un chef indien.

« *Aujourd'hui, il n'y a plus personne là-bas* », regrette Carlos, le vieil ami et activiste du défunt. Les Coloradas n'existent que dans les souvenirs de ceux qui ont fui. Tous ces militants ont quitté les pins odoriférants et le vertige des vertes vallées, pour l'anonymat de la capitale de l'État, Chihuahua, et de son million d'habitants. Se rendre aux Coloradas est devenu dangereux. La famille ne veut plus en parler. « *La lutte est finie.* » « *Au Mexique, les militants doivent faire face à ces intérêts politiques et économiques très puissants,*



Du passé, la famille d'Isidro Baldenegro ne conserve que des souvenirs douloureux et ce tableau qui leur a été offert.

Macabre décompte

Les agressions contre les militants écologistes mexicains sont passées de 78 en 2014 à 197 en 2022, selon le Centre mexicain du droit environnemental. 93 écoactivistes ont été victimes de disparitions forcées depuis le 1^{er} décembre 2006, dont 39 restent introuvables (enquête menée par les médias Mongabay Latam, Quinto Elemento Lab et A Dónde van los desaparecidos). Rien qu'en 2022, au Mexique, 31 défenseurs de l'environnement ont été tués, ce qui en fait l'un des pays les plus dangereux pour ceux qui veulent défendre la terre, l'eau et leur territoire. Le Mexique partage ce triste podium avec la Colombie et le Brésil.

EN 2022,
88 % DES 177 ÉCOACTIVISTES
ASSASSINÉS DANS LE MONDE
L'ONT ÉTÉ EN AMÉRIQUE LATINE.

regrette Erika Guevara-Rosas. *Non seulement ils ne bénéficient pas de l'appui de l'État, mais ces attaques se font souvent avec la complicité même de l'autorité, qui utilise une série d'agissements violents pour limiter le champ d'action des défenseurs. Nous avons documenté dans la région des disparitions forcées, des détentions arbitraires, la calomnie et des campagnes diffamatoires, ainsi que l'utilisation viciée de la justice pour criminaliser et réduire au silence les voix dissidentes.* »

Pour mieux protéger ces activistes, 24 pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont signé l'accord d'Escazú, entré en vigueur le 22 avril 2021. Il s'agit du premier traité international incluant des dispositions sur les droits des défenseurs de l'environnement. Son principal objectif est de garantir un meilleur accès à la justice en matière environnementale dans la région. Une victoire en demi-teinte : lors de la COP28 de décembre dernier, la sécurité des défenseurs de l'environnement n'a même pas été abordée. ●

PORTFOLIO



- USA - © KASIA STREK/PANOS PICTURES

Juillet 2022. Bible en main, ce militant antiavortement crie que Jackson (Mississippi) est une ville de pécheurs qui mourront et pourriront en enfer, devant le tribunal de Hinds. La Jackson Women's Health Organization avait demandé une ordonnance restrictive pour empêcher l'interdiction de l'avortement dans l'État.

En juin 2022, la Cour suprême américaine a annulé l'arrêt historique Roe vs Wade qui garantissait aux Américaines l'accès à l'avortement. Une dizaine d'États l'ont interdit, obligeant des cliniques à fermer ou à déménager. Notamment, le Texas, la Louisiane, le Mississippi, qui ne prévoient aucune exception, même en cas de viol ou inceste.



L'IVG DANS TOUS SES ÉTATS

Par Éric Dourel (texte)

On a beau être en 2024, un peu partout dans le monde, les femmes doivent encore ferrailler pour arracher le droit de disposer de leur corps. Parfois, de bonnes surprises arrivent. Ainsi, en Pologne, en 2023, le nouveau Premier ministre centriste, Donald Tusk, a proposé une réforme du droit afin de libéraliser l'interruption volontaire de grossesse toujours interdite à ce jour. Ce pays pourrait alors rejoindre les pays d'Europe – dont 25 États membres de l'Union européenne – qui autorisent l'IVG (seuls Malte et Andorre la refusent). Une belle avancée ? À condition de ne pas entrer dans les détails. En Hongrie, l'avortement est autorisé, mais assorti d'une obligation, sadique pour les femmes, d'écouter auparavant le battement de cœur du fœtus. En Italie, l'IVG est légale, mais se heurte à la clause de conscience brandie par 70 %, voire 90 % (selon les régions) des médecins. Sans compter la montée en puissance des mouvements antiavortement, influencés par le catholicisme conservateur et les idées d'extrême droite. Au niveau mondial, peut mieux faire. Si 77 pays autorisent l'IVG, 22 l'interdisent. Pour Amandine Clavaud, directrice de l'Observatoire Égalité femmes-hommes de la Fondation Jean-Jaurès, « *plus d'une femme sur deux ne dispose pas de son corps librement dans le monde et près d'une IVG sur deux est pratiquée dans des conditions non sécurisées* ». Outre les personnes enceintes, la pression s'accroît également sur les professionnels de santé qui les aident. Selon un rapport d'Amnesty International¹ paru fin 2023, ils sont régulièrement « *montrés du doigt, maltraités, discriminés, poursuivis en justice, emprisonnés, voire tués* ». Et pourtant, comme le martèle Agnès Callamard, secrétaire générale d'Amnesty International, « *le droit à l'avortement n'est pas affaire d'opinion, c'est une question de normes et de règles juridiques internationales* ».

1– Un mouvement inarrêtable. Appel mondial en faveur de celles et ceux qui défendent le droit à l'avortement, à télécharger sur amnesty.fr/rapports

- CHINE -



© GUANG NIU GN/CP/REUTERS

Une jeune mère surveille son enfant devant un panneau indiquant : « le contrôle des naissances est une politique d'État fondamentale de notre pays », à Pékin, le 23 juillet 2002.

Après avoir imposé la politique de l'enfant unique pendant plus de quarante ans, et, donc, largement promu l'avortement, la Chine a fait un virage à 180 degrés : pour relancer une natalité en berne (7,52 naissances pour 1 000 habitants, taux le plus faible depuis 1949), le gouvernement chinois s'attaque à l'avortement. L'IVG sera désormais interdit « sans raisons médicales ».

- MAROC -



© FADEL SENNA/AFP

Hajar Raissouni est accueillie par ses proches, le jour de sa libération, à Rabat, le 16 octobre 2019.

Septembre 2019, Hajar Raissouni, journaliste de 28 ans, est condamnée à un an de prison ferme pour « avortement illégal ». C'est un tollé. Elle est graciée par le roi un mois plus tard. Septembre 2022, Mériem, 15 ans, décède à la suite d'un avortement clandestin. Émotion, mais rien ne bouge. Encore aujourd'hui, une femme qui avorte sans raison médicale risque jusqu'à deux ans de prison.

- ARGENTINE -



© TOMAS CUESTA/GETTY IMAGES VIA AFP

Le candidat à la présidentielle Javier Milei soulève une tronçonneuse, lors d'un rassemblement, le 25 septembre 2023, à San Martin, Buenos Aires.

Pour lui, l'avortement est un « assassinat aggravé par ascendant ». Javier Milei, le nouveau président argentin d'extrême droite, affiche sans complexe son masculinisme : il a juré durant sa campagne de s'attaquer à l'IVG en organisant un référendum. Un recul terrifiant pour celles et ceux qui ont participé à la Marée verte (de la couleur symbolisant la lutte pour le droit à l'avortement) aboutissant à la légalisation de l'IVG fin 2020.

- FRANCE -



© LUDOVIC MARIN/AFP

Sénat, le 1^{er} février 2023. Des manifestantes expriment leur soutien à la proposition de loi constitutionnelle visant à garantir le droit à l'IVG.

Le 30 janvier 2024, à l'Assemblée nationale, une large majorité d'élus a décidé de graver dans le marbre la « liberté garantie » pour les femmes d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse.

493 députés – contre 30 – ont voté en faveur de cette inscription dans la Constitution. Le texte doit être encore adopté par le Sénat le 28 février.

Petit hic, Gérard Larcher, patron des sénateurs, s'y oppose, estimant que ce droit « n'est pas menacé dans notre pays ». Jusqu'à quand ?

- POLOGNE -



© AGENCJA WYBORCZA.PL/MACIEK JAZWIECKI VIA REUTERS

Le chef de l'opposition polonaise, Donald Tusk, galvanise le public lors du rassemblement « Marche d'un million de cœurs », deux semaines avant les élections législatives, à Varsovie, le 1^{er} octobre 2023.

Donald Tusk a séduit les foules en promettant notamment la libéralisation de l'avortement dans une Pologne où le droit à l'IVG est l'un des plus restrictifs d'Europe. Nouveau Premier ministre, le centriste veut tourner la page : fin janvier, un projet de loi ouvrant l'accès à la pilule du lendemain dès l'âge de 15 ans a été adopté. Un début de bon augure !

DÉBAT

FAUT-IL
INSCRIRE

Le terme « féminicide » est entré dans Le Petit Robert en 2015, défini comme le « *meurtre d'une femme ou d'une jeune fille, en raison de son appartenance au sexe féminin* ». Plusieurs pays lui ont donné une existence juridique. La France doit-elle en faire autant ?

– Propos recueillis par Théophile Simon

NELLY BERTRAND

Secrétaire générale du Syndicat
national de la magistrature



© DR

Le Syndicat national de la magistrature est opposé à la création d'une infraction autonome de féminicide. D'abord parce qu'une telle mesure risque d'être contreproductive. En France, contrairement à certains pays d'Amérique latine où le terme « féminicide » est entré dans le droit, la plupart des meurtres de ce type ont lieu au sein du couple. Il est alors beaucoup plus facile de prouver la circonstance aggravante liée à la conjugalité que le mobile de haine sexiste, souvent enfoui dans la tête du meurtrier. En cas d'échec à prouver ce mobile sexiste, il faudra requalifier l'infraction, ce qui risque d'affaiblir la procédure. Une telle mesure constitue par ailleurs une menace pour le principe d'universalité du droit. C'est ce qu'a affirmé la Commission nationale consultative des droits de l'homme dans un avis rendu en 2016. L'argument avancé, auquel nous adhérons, est que l'identité d'une victime n'est pas en soi une circonstance aggravante. On risque d'aboutir à la situation où tuer une femme est plus grave que tuer un homme, ce qui contrevient au principe d'égalité devant la loi. Si l'on veut toucher au droit existant, nous recommandons de permettre de cumuler deux circonstances aggravantes : le mobile sexiste, créé en 2017, avec le crime commis par un conjoint. Un tel cumul n'est pas possible aujourd'hui. Nous soutenons en revanche l'usage du terme « féminicide » dans les prétoires, qui correspond à une nécessité politique. Cela permettrait en effet de mettre en avant la domination masculine. La création d'une infraction autonome de féminicide aurait certes une valeur symbolique non négligeable, mais comporterait des risques juridiques trop importants. De manière générale, nous redoutons ce genre de lois, motivées avant tout par une volonté d'affichage, qui n'améliorent pas concrètement les moyens de combattre le problème.

Les véritables dispositifs de lutte contre les féminicides sont ailleurs. La création de pôles spécialisés dans les violences intrafamiliales dans toutes les juridictions de France, annoncée par le garde des Sceaux au printemps 2023, en est un. Mais il faut s'assurer que les magistrats qui siègeront dans ces pôles seront suffisamment formés, afin de faire disparaître leurs stéréotypes de genre, et de les sensibiliser aux différents enjeux des violences intrafamiliales. Il est aussi impératif de mieux former les services d'enquête. L'étape du dépôt de plainte est encore trop lente, voire découragée ; or c'est un moment charnière pour une femme victime de violence, en ce qu'il peut prévenir la réitération et, *in fine*, le féminicide.

LE FÉMINICIDE DANS LE CODE PÉNAL ?

Je reconnais que l'inscription du mot « féminicide » dans le Code pénal aurait avant tout une portée symbolique. Ce ne serait pas pour autant une mesure accessoire. Cela permettrait d'abord de mettre au diapason le langage courant avec le langage juridique. Avec le terme de « féminicide », on sait tout de suite de quoi on parle. Cette inscription dans le Code pénal conférerait à ce crime un poids supplémentaire aux yeux de la société.

La mesure permettrait surtout d'uniformiser les crimes commis à l'encontre des femmes. Je vous donne un exemple : l'Union nationale des familles de féminicides accompagne la famille d'une femme tuée par son ex-compagnon. La victime a reçu une cinquantaine de coups sur le corps, dont de nombreux à la tête. L'intention de tuer était claire, mais visiblement pas pour le juge. L'homme a été condamné pour coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner. Il a écopé de vingt ans de prison, alors que le meurtre sur conjoint est passible de la perpétuité. La famille a ressenti une grande injustice.

Le crime de féminicide permettrait de se débarrasser de ces interprétations à géométrie variable. Il ne serait plus question de conjugalité, d'ex-conjugalité, d'assassinat ou d'homicide sur conjoint. Mais simplement d'un féminicide, d'un meurtre sur une femme en raison de son genre. Je réfute au passage l'argument de mise en péril du principe d'universalité du droit. Il existe bien un crime d'homicide ! Et l'infraction de féminicide ne créerait pas de peine particulière.

Le Code pénal comporte certes de nombreux outils pour lutter contre les violences faites aux femmes, mais les magistrats ne s'en saisissent pas toujours. On compte près de 850 féminicides depuis 2017. Les choses ne bougent pas assez vite. Il n'y a pas assez de « téléphones grave danger », pas assez de bracelets antirapprochement, et j'en passe. Les magistrats méconnaissent la plupart des lois existantes, et ce n'est guère étonnant : au lieu de faire une grande loi-cadre, comme en Belgique, on saupoudre le Code pénal de lois individuelles sans cohérence d'ensemble.

Cela étant dit, il y a plus urgent que l'inscription du féminicide dans le Code pénal. La vraie urgence, c'est la formation de tous les agents de l'État qui sont au contact des femmes victimes de violence. On constate des progrès chez les policiers, il faut continuer. Chez les magistrats, c'est plus compliqué. Il faut enfin accompagner les criminels pour éviter la récidive.

SANDRINE BOUCHAIT

Présidente de l'Union nationale
des familles de féminicides



CULTURE

THÉÂTRE

Une agora contemporaine

La pièce *Dispak Dispac'h* met en scène des acteurs, danseurs, exilés et militants. Entre performance et théâtre documentaire.

Dans l'obscurité, une voix atone relate l'histoire d'une traversée sur un Zodiac, parti de Libye vers l'Italie, dont 64 personnes ne sont pas revenues. À l'aide de petites gommettes lumineuses, un homme balise sur le sol leur trajectoire, ainsi que la présence des nombreux bateaux qui auraient pu intervenir pour les sauver. En 2018, l'autrice et metteuse en scène bretonne Patricia Allio assiste, bouleversée, à une audience du Tribunal permanent des peuples¹ dénonçant les politiques migratoires européennes. Ce « procès » détaille les violations des droits fondamentaux

parmi lesquels « l'obligation inconditionnelle de porter secours en mer, indépendamment de la nationalité ou du statut des personnes en détresse ». Saisie par la force des prises de parole et un sentiment d'urgence, elle décide de prolonger l'expérience. Trois ans plus tard, elle crée la pièce *Dispak Dispac'h* qui signifie « ouverture » et « révolte » en breton. Réduite à l'épure, la scénographie revisite la carte du monde. Une terre vert et bleu, sans pays ni frontières, sur laquelle les protagonistes marchent, dansent, luttent, chutent. Et puisqu'il s'agit d'abolir les frontières, la metteuse en scène imagine une agora

où artistes et public se mêlent, un lieu ouvert où exilés et militants viennent tour à tour raconter leur histoire. David Yambio, activiste soudanais, relate sur scène que le mot « réfugié » demeure « *le plus beau du monde, car il symbolise le début d'une nouvelle vie [...]* ». *Le Soudan est en guerre depuis trente ans, je n'ai pas choisi mon lieu de naissance*. La zone européenne est la plus riche du monde et pourtant, « *nous préférons financer l'industrie sécuritaire et militaire plutôt que l'accueil des populations en danger* », s'insurge Marie-Christine Vergiat, vice-présidente de la Ligue des droits de l'Homme. Autre témoin, Falmarès².



© EMMANUEL VALETTE

Parti de Guinée à 14 ans, il a commencé à écrire dans le camp de Bolzano en Italie, parce qu'il ne trouvait pas le sommeil : « *Je ne suis pas migrant, je suis un petit corbeau des mers en ébullition, un champ hybride en labour.* » Membre d'Utopia 56 qui défend l'accueil des personnes exilées, Gaël Manzi s'est rendu spontanément à Calais pour aider. Il raconte face au public l'impossible retour en arrière : « *J'ai vu plus d'humanité en six mois dans ce bidonville que dans toute ma vie !* » Mises bout à bout, ces voix forment un chœur antique exprimant souffrances, colère, espoir. Patricia Allio souhaite

ainsi nous faire vaciller afin « *d'ouvrir nos cœurs et nos esprits* ». Entre performance et théâtre documentaire, cette pièce nous déplace et nous donne envie d'agir. – Fanny Leroy

1 – Assemblée dans laquelle des personnalités dénoncent des actes, en se fondant sur le droit international. Des jurés remettent des avis consultatifs au jury qui dirige et médiatise le « procès ».

2 – *Catalogue d'un exilé*, du poète Falmarès, a été publié en 2023 chez Flammarion.

Dispak Dispac'h

Patricia Alliot

Du 21 au 31 mars 2024 au théâtre Silvia-Monfort, à Paris, puis en tournée à Rennes, Caen, Valence et Saint-Brieuc. Texte édité aux Solitaires intempestifs.

LE COUP DE CŒUR D'AURÉLIE



C'est un titre à double fond. *Camera obscura*, roman de Gwenaëlle Lenoir, évoque à la fois la chambre noire des photographes, mais aussi les forces les plus sombres de la nature humaine. Pour ce livre qui témoigne du cran extraordinaire d'un homme ordinaire, l'autrice s'est inspirée de « César ». Derrière ce nom de code se cache un photographe militaire syrien. Aujourd'hui en exil, César a risqué sa vie pour exfiltrer, sur une clé USB, entre 2011 et 2013, des dizaines de milliers de photos de détenus torturés à mort. Photos qui ont dévoilé au monde l'étendue des atrocités commises par le régime syrien. Grand reporter, spécialiste du Moyen-Orient, Gwenaëlle Lenoir n'a pourtant jamais rencontré César. Si elle a préféré la fiction au récit documentaire, c'est pour mieux imaginer l'intimité et le cheminement d'un homme vers la résistance. Le livre est donc écrit à la première personne comme si l'on était dans la tête d'un petit fonctionnaire d'un État totalitaire, marié, deux enfants. Un citoyen prudent (le mot revient comme un mantra), un peu gris, qui un jour décide de quitter le système. Qu'est-ce qui fait que l'on refuse, en toute connaissance du danger, de participer à l'inhumanité ? Comment parvient-on à surmonter sa peur pendant deux ans dans une société où sévit la délation ? Même si l'on reconnaît très vite la Syrie de Bachar al-Assad, ni les lieux ni les noms des protagonistes ne sont mentionnés. Une façon d'inscrire cette histoire dans une dimension universelle et de rendre hommage à tous les « César » vivants ou morts, qui se sont dressés contre la barbarie. – Aurélie Carton

Camera obscura

Gwenaëlle Lenoir

Éd. Julliard, 224 p., 20 euros.

BIOGRAPHIE

Prima donna de la paix

Aristocrate sans le sou, femme indépendante, militante déterminée, la baronne Bertha von Suttner, née à Prague en 1843 et morte à Vienne en 1914, appartient au panthéon des pacifistes que l'histoire a un peu oubliés. Du moins en France. Car son nom orne un lycée



viennois, ainsi qu'un bâtiment de l'Union européenne à Bruxelles, et son effigie figure sur certaines pièces de 2 euros.

Autrice d'un best-seller, *Bas les armes*, et aussi connue que la reine Victoria, elle fut invitée par le président Roosevelt aux États-Unis. Mais surtout, Bertha von Suttner sera la première femme à recevoir le prix Nobel de la paix, en 1905. C'est d'ailleurs en écrivant la biographie d'Alfred Nobel que le journaliste Antoine Jacob,

spécialiste des pays scandinaves, a croisé le chemin de la militante pacifiste. Alfred et Bertha ont entretenu une longue correspondance, et le chimiste suédois, inventeur de la dynamite, a financé le voyage de Bertha à Rome pour participer au premier Congrès universel de la paix, en 1891. Un événement déterminant puisqu'elle y fut élue vice-présidente du Bureau international de la paix, fonction qu'elle conserva toute sa vie. Mieux qu'une biographie classique, ce récit-enquête nous fait voyager de Paris à Genève, de Géorgie en Autriche et en Allemagne, de fonds d'archives en château. Bertha était convaincue qu'il était possible d'éradiquer la guerre en développant les instances internationales, les mécanismes d'arbitrage et la médiation. Les économies réalisées devaient ensuite permettre de changer les structures sociales et d'améliorer le bien-être social. Ce parti pris la distinguait des anarchistes et des socialistes révolutionnaires, qu'elle côtoyait dans les rangs pacifistes. « *Son héritage intellectuel mérite d'être redécouvert*, souligne Antoine Jacob. *La paix n'est pas un idéal naïf, et tout le monde y aspire.* » – Adélaïde Robault

Sur les traces de Bertha la paix

Antoine Jacob

Éd. Baland, 206 p., 18 euros.

Podcast à écouter :

radiofrance.fr/franceculture/podcasts/serie-avoir-raison-avec-bertha-von-suttner

ESSAI

Vers une justice féministe

Classées sans suite est un livre hybride, à la fois état des lieux du traitement judiciaire des agressions sexuelles et manuel d'aide aux victimes. Son autrice, porte-parole de l'association Osez le féminisme !, est bien placée pour débattre de ces sujets, étant avocate et elle-même victime d'un viol. Violaine De Filippis-Abate nous rappelle à quel point les violences sexuelles constituent une double peine. Au traumatisme de l'agression s'ajoute l'inefficacité du système judiciaire qui voit 80 % des plaintes pour viol classées sans suite. On connaît les obstacles à surmonter pour porter plainte, l'accueil dissuasif de certains commissariats, la minimisation des faits. Violaine De Filippis-Abate met au jour ce qu'elle appelle le « *tunnel de l'enquête* » lié aux ratés des expertises médicales, au manque d'investigation généralisé et à l'interminable attente de la décision judiciaire qui engendre souvent des troubles dépressifs. Si la partie consacrée aux origines sociohistoriques de ces manquements laisse sur sa faim, en revanche la présentation de solutions concrètes est stimulante. L'autrice

propose ainsi la création de juridictions spécialisées comme en Espagne ou en Afrique du Sud. Un essai salutaire. – Grégoire Osoha



Classées sans suite
Violaine De Filippis-Abate
Éd. Payot, 208 p., 18 euros.



FILM

Un thriller écolo

Le cinéaste Édouard Bergeon creuse son sillon. Après un hommage poignant au monde paysan dans son premier film *Au nom de la terre* (2018), il nous propose un thriller écolo : *La Promesse verte*. Pourfendeur d'une « pensée en silo » qui séparerait d'un côté la nourriture, de l'autre l'environnement, le réalisateur place cette fois-ci l'huile de palme au centre de son long-métrage. Martin (Félix Moati), 28 ans, se rend à Bornéo, en Indonésie, pour achever une thèse en anthropologie. Il veut étudier la déforestation massive liée à l'exploitation d'huile de palme. Mais sa découverte de la forêt primaire (« notre supermarché », ironise sa jolie guide activiste écologiste) vire au cauchemar le jour où il assiste au massacre d'un village dayak par une milice. Témoin gênant, l'étudiant se retrouve inculpé de trafic de drogue, un crime passible de la peine de mort. En réalité, Martin est la victime expiatoire d'enjeux qui le dépassent. Tout comme sa mère Carole (Alexandra Lamy), professeure d'anglais aux Sables-d'Olonne, soudain projetée dans un univers totalement étranger.

Pour espérer sauver son fils, elle devra en adopter les codes, naviguant entre l'ambassade de Jakarta, le Quai d'Orsay et un ex de la DGSE. Un peu poussif au début, alourdi notamment par une musique omniprésente, le film gagne ensuite en densité. Ancien journaliste, le réalisateur dévoile peu à peu les rouages de cette mécanique bien huilée qui engraisse industriels, lobbyistes, État producteur, entreprises importatrices, actionnaires internationaux. Bref, tous ceux qui en croquent, fermant les yeux sur les ravages de cette culture écocide. Car l'huile de palme est partout comme le constate la mère de Martin qui, dans un geste rageur, se débarrasse de ses cookies et de sa lessive ! *La Promesse verte* est aussi un récit d'initiation. Celle d'un idéaliste, un brin naïf, qui veut changer le monde et découvre que celui-ci ne se laissera pas faire. – Aurélie Carton

La Promesse verte
Édouard Bergeon

2 h 04. Sortie le 27 mars. Un film soutenu par Amnesty International.

FILM

Il reste encore demain

Paola Cortellesi

Réalisée en noir et blanc par l'actrice italienne Paola Cortellesi, cette fiction raconte l'histoire de Delia, victime de violences conjugales à Rome dans les années 1940. Chez nos voisins transalpins, le sujet a suscité d'intenses débats, faisant écho au féminicide d'une étudiante de 22 ans tuée par son ex-compagnon en novembre dernier. Avec 5 millions d'entrées, le film figure parmi les plus grands succès du cinéma italien. – H.P.

1 h 58. Sortie le 13 mars.

PODCAST

Féminisme, l'avant-garde espagnole

Ilana Navaro

Une vague féministe s'est levée en Espagne, bien avant la déferlante #MeToo. En 2016, le viol d'une Madrilène par un groupe d'hommes provoque un électrochoc dans la société. La lutte contre le viol change de braquet. En quatre épisodes, ce podcast explore les spécificités du féminisme espagnol et, en particulier, sa capacité à assurer la transmission intergénérationnelle de ses messages. Captivant. – A.C.

Un documentaire

d'Ilana Navaro,
réalisé par Cécile Laffon.

4×58 minutes, sur France Culture.

Cairokee Cinq garçons dans le vent

Avec leur tube très politique, « Telk Qadeya », le groupe cairote galvanise toute une génération dans les pays arabes. En concert et sur le Net.



Tous les discours ont été balayés par quelques mesures d'une valse douloureuse. Lors de la cérémonie de clôture du dernier festival de cinéma El Gouna, au bord de la mer Rouge, Cairokee, le groupe étendard de la jeunesse égyptienne, a entonné son nouveau tube « Telk Qadeya » dans une ambiance recueillie. Le festival devait s'ouvrir le 11 octobre sur le thème « Cinéma et humanité ». Mais les attaques du Hamas et les bombardements à Gaza ont poussé les organisateurs à le décaler. Quand Cairokee (raccourci de Cairo¹ et de karaoké) monte sur scène, à la fin du mois de décembre, plus personne n'ignore les paroles de la chanson qu'ils ont composée avec Mostafa Ibrahim, celui que l'on surnomme « le poète de la révolution ». En quelques semaines, « Telk Qadeya » est devenue virale dans tous les pays arabes. Plusieurs millions de vues en quelques jours. La colère s'exprime sous

un voile de tristesse, magnifiée par quelques notes de piano grêles et des cordes doucement frottées. Elle est comprise et reprise en chœur. Pourtant, ni Gaza ni la Palestine ne sont directement nommées, mais, dans un élan imparable, la chanson rassemble tous ceux qui s'élèvent contre les atrocités commises sur les populations civiles et contre l'immobilisme des Occidentaux. Plus encore que dans les années soixante où Sam Cooke et Bob Dylan devenaient les voix d'une génération militant aux États-Unis contre les horreurs du racisme et de la guerre, les chansons peuvent cristalliser à vitesse grand V les émotions d'une époque, leur donner un écho fantastique. Avec Internet, les filtres n'existent plus. Un groupe comme Cairokee peut composer et publier ses couplets en quelques heures, écrire et réagir dans le feu de l'instant. Avant de laisser la musique parler pour lui. Depuis que les réseaux sociaux se sont enflammés à l'écoute de « Telk Qadeya »,



Amir Eid au chant, Tamer Hashem à la batterie, Sherif Hawary guitariste principal, Adam El-Alfy bassiste et Sherif Mostafa aux claviers.

© DR

le poète Mostafa Ibrahim et Amir Eid le charismatique chanteur n'ont pas commenté leur composition et les réactions qu'elle provoque. Ils laissent les auditeurs faire de l'exégèse !

Plus de 2 millions de vues sur YouTube

On ne compte plus les vidéos où des internautes proposent leurs interprétations de paroles qui racontent une rupture entre la vision de l'Occident et celle de la jeunesse arabe. Pour insister sur le « *deux poids, deux mesures* », ils lisent des couplets entiers. Comme celui-ci qui attaque frontalement la bonne conscience américaine ou européenne : « *Être un ange de blanc vêtu/Avec une moitié de conscience/Faire cas du mouvement des libertés/Faire fi des mouvements de libération/Aux morts prodiguer son affection /*

Selon leur nationalité/Ça c'est une chose/Et ça c'en est une autre. »² Les pages Web de Cairokee sont devenues de véritables forums où cette chanson est traduite en de nombreuses langues. Les messages se bousculent, venus de la bande de Gaza et d'ailleurs. « *Nous aimons ta voix qui atteint le monde, nous aimons l'humanité, nous aimons toute l'Égypte* », écrit un internaute coincé dans l'enfer de Rafah (au sud de l'enclave). Une Franco-Algérienne, « *Palestinienne de cœur* », raconte, elle, qu'elle a fondu en larmes avant même de saisir le sens des couplets : « *Je les comprends à présent et elles ébranlent mon âme. Vous exprimez ce que je ressens depuis trois mois. "Telk Qadeya" devrait devenir un hymne, la chanson de la liberté, la chanson de la résistance...* » Selon les messages, selon les auditeurs, certains passages prennent du relief, toutes les nuances de l'exaspération : « *Secourir des tortues de mer/Tuer des "animaux humains"*. » Ou expriment la plus grande détresse : « *Comment pourrais-je dormir en*

paix/Comment me boucher les oreilles/Lorsqu'une famille entière/Est enterrée dans sa maison. »

On a demandé un jour au chanteur de Cairokee si en tant qu'Égyptien, il se sentait tenu d'écrire des chansons à message. Il n'a pas hésité à répondre par l'affirmative : « *Nous ne faisons de la musique que pour ça !* » Si « Telk Qadeya » est un tel phénomène, c'est que Cairokee en est un depuis la révolution de 2011. Fondé en 2003 par cinq garçons qui avaient grandi ensemble au Caire et vivaient dans l'ambiance confinée et souterraine des clubs sous Moubarak, Cairokee a vu sa verve électriser d'un coup le peuple de la place Tahrir. « Sout el-Horreya », le « chant de liberté » qu'Amir Eid avait composé vite fait sur sa guitare, à l'aube du soulèvement, s'est mis à circuler sur les téléphones portables pour être repris dans les manifestations et devenir l'hymne de la génération qui a fait place nette et chassé son tyran. Depuis, malgré la reprise en main du pays par l'armée et le durcissement du pays, la liberté de Cairokee est devenue un acquis. Même s'ils ont été parfois censurés, leur succès ne s'est jamais démenti. Chanteur et musiciens, restés indépendants, ont contribué à ouvrir grand les portes à une scène musicale qui s'est émancipée de la chanson sentimentale et nationaliste.

« *Nos paroles touchent les Égyptiens. Ils peuvent associer leur propre expérience à nos couplets et sentir qu'ils ont voix au chapitre.* »

Par sa beauté lumineuse et la clarté de son message, « Telk Qadeya » marque son temps et restera liée aux souffrances des Palestiniens de Gaza, comme la sublime « Baraye » de Shervin Hajipour³ est devenue à jamais le trait d'union pour celles et ceux qui luttent contre la répression en Iran. Rien n'entrave la circulation des chansons, elles sont sur toutes les lèvres, à elles seules, elles sont un mouvement.

– Laurent Rigoulet

1 – Nom anglais de la ville du Caire.

2 – Traduction de Nada Yafi.

3 – Pour ce titre « Baraye », hymne officieux de la contestation en Iran, le chanteur Shervin Hajipour a reçu le prix de la meilleure chanson pour un changement de société aux Grammy Awards 2023.

VIE DU MOUVEMENT

– Pages réalisées
par Grégoire Osoha



LA PROCHAINE SÉANCE

**Miroir de la société,
le cinéma reflète l'humanité
dans tous ses états.
Les militants lillois
d'Amnesty International
l'ont bien compris.**

AU CENTRE
Hélène jette un
dernier coup d'œil
à la table de pétitions,
préparée
par Françoise.

© GRÉGOIRE OSOHA

À DROITE
Image tirée du film
*Cobalt, l'envers
du rêve électrique.*

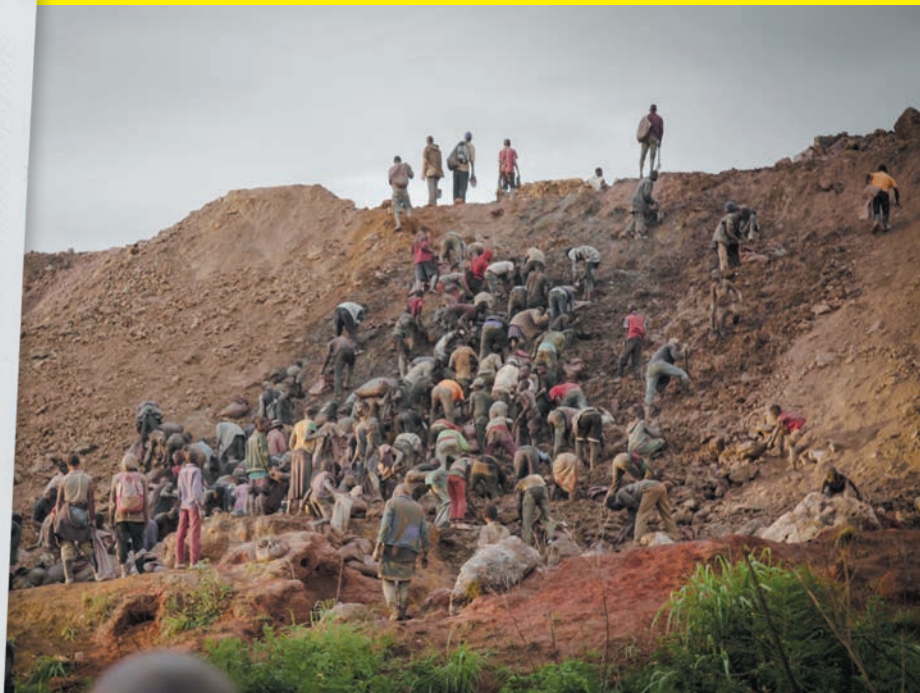
© LES FILMS DU TAMBOUR DE SOIE



Des posters d'*Alien* et de films de Vadim, un très vieux projecteur : nous voici dans le hall de l'Univers, le cinéma associatif du quartier Moulins à Lille. Ce soir-là, Françoise s'empresse de mettre cet Univers aux couleurs d'Amnesty International. Nappes jaune et noir, affiches, brochures et autocollants sortent de son sac. Elle est rejointe par Yves, un militant du groupe local formé à l'utilisation de la salle de projection. Il s'y installe, opère quelques

tests concluants pendant que Françoise pose sur les tables les dernières pétitions d'Amnesty International. Hélène, une autre militante, met en place une petite restauration derrière le comptoir du bar. Tout est prêt. Il est temps d'allumer l'enseigne du cinéma et d'attendre les spectateurs. « C'est un peu la loterie, concède Françoise. On ne sait jamais à l'avance combien de personnes vont venir. C'est stressant parce qu'on a toujours peur de se retrouver avec une salle vide. » Sauf exception, les fictions attirent plus que les documentaires. Et ce soir, c'est un documentaire qui est programmé.

Les militants du groupe local d'Amnesty International à Lille organisent ce type de projection cinq fois par an. Pour eux, le cinéma est un puissant outil de sensibilisation du public à la défense des droits humains. En général, le choix des films est facile. Chaque membre du groupe peut suggérer un titre en lien avec les droits humains. Et quand Yves parvient à obtenir les droits de diffusion pour un montant raisonnable, la proposition est retenue. La principale difficulté consiste à trouver un intervenant disponible pour animer le débat qui suit la projection. Pas question de laisser les spectateurs repartir avec des interrogations. Pour le film de la soirée, *Cobalt, l'envers du rêve électrique* de Quentin Noirfalise et Arnaud Zajtman, seul un tiers de la salle est occupé. Ce n'est pas beaucoup, mais bonne nouvelle pour



Françoise, « *il y a des jeunes et de nouvelles têtes !* » Ça change de l'entre-soi militant qui imprègne d'autres séances. Et deuxième bonne nouvelle, à la fin du film, les questions fusent. « *À partir de quel âge, les enfants sont-ils envoyés dans des déchetteries pour y chercher des bouts de métaux ?* » « *Est-ce qu'on peut faire confiance à des alternatives éthiques comme le Fairphone ?* » Deux intervenants tentent de leur répondre le plus précisément possible, l'universitaire Michèle Leclerc-Olive et Tony Germain Nkina, avocat burundais exilé en Belgique, ex-prisonnier d'opinion soutenu par Amnesty International. Un militant écologiste rappelle que dans le département du Nord, au moins deux sites industriels polluent l'environnement et nuisent potentiellement à la santé des travailleurs, avec l'aval de l'État. Les débats se poursuivent dans le bar du cinéma. Yolande, une habituée de l'Univers, n'en revient pas. « *Il faut que tout le monde voie ce film. C'est effrayant ce qui arrive à ces jeunes Congolais dans les mines artisanales.* » Avant de rentrer chez elle, elle signera une pétition. Pari gagné pour les militants d'Amnesty International. Reste à ranger et nettoyer la salle.

Le groupe de Lille n'est bien sûr pas le seul à utiliser la séance de cinéma comme événement militant. Il s'agit même du mode d'action le plus partagé par les groupes locaux après le stand d'information. Certains vont jusqu'à créer leur propre festival. Le plus important d'entre eux « *Au cinéma pour les droits humains* » existe depuis plus de dix ans. Il se déploie dans une série de communes du Sud, depuis la Drôme jusqu'à la Corse. Après avoir battu son record de fréquentation en 2023 avec plus de 6 000 spectateurs, ce festival prévoit en mars 2024 plus de 180 projections — dont un tiers à destination des scolaires — dans une trentaine de villes différentes. ●

EN SAVOIR PLUS

— Pour aider les groupes locaux dans leurs choix, le siège d'Amnesty International noue chaque année des partenariats avec des films, dont plusieurs ont été internationalement récompensés. Comme *Pour Sama*, Œil d'or du meilleur documentaire au Festival de Cannes en 2019, *Sept hivers à Téhéran*, prix du film pour la Paix 73^e Berlinale en 2023 ou *Moi, Capitaine*, Lion d'argent, prix de la mise en scène, à la Mostra de Venise, en 2023 (lire *La Chronique*, 445-446, p. 40).

AGENDA Pour en savoir plus : www.amnesty.fr/agenda



Tous au Châtelet le 6 mars !

Amnesty International organise au Théâtre du Châtelet, à Paris, une soirée de solidarité avec les populations victimes du conflit au Proche-Orient. Performances artistiques, témoignages, ensemble unissons nos voix pour faire entendre les droits humains.

Au Théâtre du Châtelet, le 6 mars, à 20 h.

Tarifs : 15 € et 10 € (tarif réduit).

Réservation sur chatelet.com/programmation/23-24/we-are-civilians/

22-23 juin – Assemblée générale 2024

Les 22 et 23 juin 2024, l'AG d'Amnesty International France se tiendra au Centre Prouvé à Nancy, et en ligne ! Si vous souhaitez présenter votre candidature au CA, au Comité des finances et des risques financiers (CFRF) ou au Comité des candidatures (CdesC), vous avez jusqu'au 21 avril à minuit pour les transmettre à Anaïs Anselme, chargée de vie associative : aanselme@amnesty.fr

Si vous êtes délégué-e d'une structure locale, pensez à envoyer votre PV d'élection. Pour toute question : aginscriptions@amnesty.fr
Inscription obligatoire, jusqu'au 21 avril à minuit pour participer, y compris en ligne. Plus d'infos sur amnesty.fr/assemblee-generale

8 mars – « Journée mondiale : Défendez les droits des femmes ! »

Amnesty International France vous invite à rejoindre les appels à la grève féministe du 8 mars, ainsi que les manifestations qui auront lieu tout le week-end. Nous alerterons sur la campagne de persécution fondée sur le genre qui vise les femmes et les filles en Afghanistan et demanderons à la France d'accueillir les Afghanes en exil. Plus d'infos sur amnesty.fr

GRENOBLE (38)

Exposition

« Justice pour l'Ukraine »
à la Maison de l'international
anne.thirion38@orange.fr
Jusqu'au 29 mars

VOIRON (38)

Foire aux livres

à la salle des fêtes
voiron@amnestyfrance.fr
9 mars

ROANNE (42)

Ciné-débat *Si tu es un homme*
de Simon Panay, à l'Espace Renoir
roanne@amnestyfrance.fr
13 mars

WISSEMBOURG (67)

Foire aux livres

au gymnase municipal
schuliar.marieclaud@bbox.fr
23 et 24 mars

SAINT-RAPHAËL (83)

Théâtre

Cyanure et curare,
de Jean-Marc Magnoni
salle Blondelet
amnesty.saintraphael@gmail.com
23 mars

LA CIOTAT (13)

Foire aux livres

clémaitre7@gmail.com
30 et 31 mars

ACTION DU MOIS

GAMBIE

Madi Jobarteh



Monsieur Le Président de la République,

Je vous fais part de mon inquiétude pour la sécurité du défenseur des droits humains Madi Jobarteh. Lors de votre discours télévisé devant le Conseil des sages musulmans de Banjul, en 2022, vous l'avez accusé d'être un « fauteur de troubles ». Le 6 octobre 2023, après avoir reçu des menaces, Madi Jobarteh a été arrêté et placé en détention judiciaire. Il a été libéré sous caution mais inculpé, le 9 novembre, d'intention séditeuse, d'incitation à la violence, de fausse diffusion et d'information. Son dossier a été transmis au bureau du procureur général. En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International, je vous demande d'abandonner les accusations sans fondement portées contre Madi Jobarteh ; de mettre fin au harcèlement à son encontre et à l'encontre de sa famille ; de ne pas stigmatiser les défenseurs des droits de l'homme. Veuillez agréer, cher Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

AGIR

Adressez vos appels à

Président de la République gambienne
His Excellency Adama Barrow
No. 1 Marina Parade, Banjul, Gambie
Courriel : info@op.gov.gm

Copie à envoyer à

Ambassade de Gambie
7 ter, rue Léonard-de-Vinci, 75116 Paris
Courriel : gambembassyfrance@gmail.com

Retrouvez cette action
et d'autres propositions sur :
amnesty.fr/personnes

BONNES NOUVELLES



© EFE/MARTIA PÉREZ

IVG

Vanessa Mendoza Cortés acquittée

Aussi étonnant que cela puisse paraître, il existe un délit contre « le prestige des institutions ». En tout cas en Andorre. Vanessa Mendoza Cortés y était accusée, depuis 2019, parce qu'elle avait critiqué « l'interdiction totale de l'avortement » dans la principauté. Le 17 janvier, cette militante de 43 ans a été acquittée, confirmant son droit à la liberté d'expression et son droit de coopérer avec les Nations unies. Mais la bataille n'est pas gagnée pour autant. En Andorre, l'avortement est toujours totalement interdit, même en cas de viol, d'inceste ou de danger pour la personne enceinte.

GAMBIE

Rattrapé par la justice

Le procès d'Ousman Sonko, 55 ans, a débuté en janvier dernier au tribunal pénal fédéral de Bellinzzone, en Suisse. Ministre de l'Intérieur de la Gambie de 2006 à 2016, il est accusé de meurtres, d'agressions sexuelles et actes de torture s'apparentant à des crimes contre l'humanité. Son inculpation en Europe est fondée sur le principe de compétence universelle permettant de juger les auteurs de crimes les plus graves, même s'ils ont été perpétrés par des ressortissants étrangers dans un autre pays (lire p. 27). « *C'est un outil essentiel pour lutter contre l'impunité* », a salué Michèle Eken, spécialiste de l'Afrique centrale et de l'Ouest pour Amnesty International.

CHILI

Les sbires de Pinochet

La persévérance de Carmen Gloria Quintana a fini par payer. Âgée de 18 ans en juillet 1986, elle est interpellée avec son ami Rodrigo Rojas de Negri par des militaires au cours d'une manifestation. Ils sont aspergés d'essence, brûlés vifs et laissés pour morts dans un ravin. Carmen a survécu et réussi à fuir la dictature Pinochet pour mieux la dénoncer en exil. En 2015, l'un des officiers a fini par avouer le crime collectif et, en janvier dernier, quatre des bourreaux ont été condamnés à vingt ans d'emprisonnement.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

 Jean-Claude Samouiller
RESPONSABLE ÉDITORIALE
 Pauline David

RÉDACTRICE EN CHEF

 Virginie Roels
PREMIÈRE SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
 Claire Laudereau
RÉDACTRICE RESPONSABLE CULTURE
 Aurélie Carton
ASSISTANTE ICONOGAPHE
 Vanessa Lepoutre

CONTACT RÉDACTION

chronique@amnesty.fr

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

 Anouchka
 Diego Calmard
 Christian Caujolle
 Bernard Debord
 Josette Debord
 Michel Despratx
 Éric Douret
 Elsa Dupont
 Pierre Haski
 Fanny Leroy
 Grégoire Osoha
 Raúl Fernando Pérez Lira
 Hubert Prolongeau
 Laurent Rigoulet
 Adélaïde Robault
 Damien Roudeau
 Théophile Simon

CORRECTRICES

 Mireille Berkani
 Élisabeth Maucollot

CONCEPTION / RÉALISATION

 Élise Desmars-Castillo
 Virginie Heid
 Teresa Malheiro

EN COUVERTURE

© Boligán (Mexique)/Cartooning for Peace

JOINT À CE NUMÉRO BREF N°13
ABONNEMENTS

 3 €/mois ou 36 €/an
 (30 € si membre
 d'Amnesty International)
CONTACT ABONNEMENTS
 smd@amnesty.fr

IMPRESSION

 Aubin Imprimeur
 86 240 Ligugé

N° DE COMMISSION PARITAIRE

 0424684664
 ISSN : 0761-9359
 Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2024

 La Chronique, mensuel
 d'Amnesty International France
 76, boulevard de la Villette
 75 940 Paris cedex 19


Les nonnes chantantes du Tibet

© AMNIECTV INTERNATIONAL

1951 Invasion du Tibet par l'armée chinoise.	10 MARS 1989 Soulèvement à Lhassa durement réprimé.	10 MARS 1990 Manifestation pacifique, arrestation des 14 nonnes.	1993 Diffusion à l'étranger des chants des nonnes. Prolongation de leur peine.	2001 Décès en prison de Ngawang Lochoe à l'âge de 26 ans.
10 MARS 1958 Fuite en Inde du dalai-lama.				1999-2004 Libération des nonnes.

SOUTENEZ-NOUS EN RÉSERVANT VOTRE SÉJOUR DANS UN HÔTEL AU PROFIT D'AMNESTY INTERNATIONAL

Chaque année, Amnesty International France reçoit des dons de la part des hôteliers solidaires partenaires de Solikend.

SOLIKEND www.solikend.com

Solikend (contraction de « solidaire » et « week-end ») est une entreprise de l'économie sociale et solidaire, portée par une petite équipe basée à Biarritz. En lien avec des hôteliers solidaires indépendants, cette plateforme créée en 2018 propose des chambres d'hôtel à la location pour lesquelles 100 % du paiement est reversé à des associations.

Convaincue de la pertinence de ce projet qui vise à favoriser le tourisme local, tout en proposant une alternative solidaire aux grandes plateformes du tourisme, Amnesty International France est partenaire* de Solikend depuis 2019. Ainsi, Amnesty International peut être choisie comme bénéficiaire par toute personne achetant une carte cadeau ou réservant directement un séjour sur le site www.solikend.com

*Partenariat validé par le Bureau du Conseil d'administration sur avis positif du CFRF comme prévu dans le cadre de la procédure SF 14 CFRF 03

Bénéficiez également d'une réduction de 50% sur votre commande de cartes cadeaux SOLIKEND avec le code client **amnesty2023**.

Par exemple, choisissez une carte cadeau d'un montant de 200€ et ne dépensez que 100€ !

**AMNESTY
INTERNATIONAL** 



AFGHANISTAN

Mursal Sayas

Jeune journaliste, elle avait réalisé son rêve en intégrant la Commission indépendante des droits de l'homme d'Afghanistan. Un poste cher payé, puisque Mursal Sayas a dû divorcer d'un mari opposé à ce travail. Elle l'avait épousé à 19 ans à l'issue d'un mariage arrangé. Devenue une cible des talibans en 2021, cette militante s'est réfugiée seule en France, séparée de ses enfants dont elle avait perdu la garde. Aujourd'hui, elle milite aux côtés d'autres Afghanes exilées.

Illustration d'Elsa Dupont